



MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR :
ANNIE-CLAUDE OUELLET
03000 44018

**LE RETOUR DES COMBATTANTS ÉTRANGERS CANADIENS : LA NÉCESSITÉ
D'UNE RÉPONSE CANADIENNE ?**

AUTOMNE 2019

REMERCIEMENTS

En préambule de ce mémoire, je profite de l'occasion pour remercier les personnes qui m'ont apporté leur soutien et sans qui ce projet n'aurait pas été aussi agréable à réaliser.

Personnellement, j'aimerais adresser mes plus sincères remerciements envers mon directeur de recherche, Miguel de Larrinaga, professeur adjoint à la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa. Son intelligence, ses lectures toujours rigoureuses et pertinentes, sa patience ainsi que ses précieux conseils m'ont aidée à me dépasser et à mener ce mémoire à terme.

Également, je tiens à remercier mes partenaires de travail professionnels et universitaires qui ont été d'agréables compagnies, qui ont su entraîner la réflexion et l'analyse vers des chemins inattendus et qui m'ont été indispensables tout au long de mes différents projets de recherche. Leurs collaborations ont été des éléments clés dans la réussite de mes projets et pour cela, je leur suis redevable.

Finalement, je tiens également à remercier chaleureusement ma famille et ami(e)s pour m'avoir appuyée et accompagnée dans cette aventure de toutes sortes de manières qui leur sont uniques. Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à mon partenaire de vie, Dany Fortin-Simard pour ses amoureuses attentions. Grâce à leur présence, leur support, leur compréhension, l'écriture de ce mémoire a été une aventure beaucoup moins difficile qu'elle aurait pu l'être.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
Introduction	5
Opérationnalisation	10
1. Relations entre radicalisation, violence et combattants étrangers	10
1.1. La radicalisation et la radicalisation menant à la violence	11
1.2. Les combattants terroristes étrangers et les voyageurs extrémistes	14
1.3. Les groupes terroristes	16
<i>1.3.1. L'État islamique</i>	16
Exploration du contexte motivationnel menant à la participation à une guerre civile hors des frontières	18
2. Profils types, motivations de départ et le retour vers le pays d'origine	18
2.1. Profils types des combattants étrangers	19
2.2. Motivations de départ	21
2.3. Le retour vers le pays d'origine	23
Revue des documents officiels canadiens	28
3. Retour des combattants étrangers : La réponse canadienne	28
3.1. État de la menace terroriste au Canada	29
3.2. La prévention : Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence	32
Analyse et recommandations	39
4. Réponse canadienne aux retours des combattants étrangers : une nécessité ?	39
4.1. La théorie de la hiérarchisation des besoins de Maslow	41
<i>4.1.1. Les besoins physiologiques</i>	42
<i>4.1.2. Les besoins de protection et de sécurité</i>	44
<i>4.1.3. Les besoins sociaux</i>	45
<i>4.1.4. Les besoins de reconnaissance et d'estime de soi</i>	47

4.1.5. <i>Les besoins d'auto réalisation et d'accomplissement</i>	49
4.2. Les manquements des besoins primaires : une notion à géométrie variable	50
4.3. Réflexions et recommandations	54
BIBLIOGRAPHIE	59

Introduction

Tireurs fous, voitures béliers, colis suspects, bombes artisanales, automobiles piégées, sont des références typiques et stéréotypées découlant de jugements et d'idées sociales préconçues imbriqués dans l'imaginaire de l'opinion publique lorsqu'il est question de la notion de radicalisation violente. D'une perspective occidentale, ces événements sont classifiés rapidement et instinctivement comme étant des attentats terroristes commis par des personnes radicalisées au nom d'une religion ou d'une idéologie raciste. Rapidement, l'imaginaire populaire nord-américaine catégorise les croyants d'une même religion ou d'une même lignée de pensée dans le même carcan soutenant du même coup des généralisations hâtives bien ancrées dans une société qui se dit ouverte à la différence. Sans même que ceux-ci en aient une définition claire et unifiée de ce qu'est la radicalisation violente, le concept est emprunté pour servir divers domaines d'expertises et est également adopté afin de qualifier une multitude de situations dans le seul but de bien servir le sujet exposé. Le concept de la radicalisation violente nourrit donc un climat de peur à l'égard des gens d'une même religion ou d'une même idéologie qui, pour leur part, croient faire le bien.

Un phénomène découle de cette relation conceptuelle ; des individus s'exilent du Canada et vont rejoindre des groupes qui supportent leur idéologie extrémiste et ces derniers mettent en application des actions violentes pour justifier leurs idéaux. Le phénomène voulant qu'un individu quitte son pays d'origine pour se joindre à un conflit civil est une réalité, mais cette réalité n'est pas sans conséquence. Certains d'entre eux sont prêt(e)s à revenir dans leur pays, ce qui engendre une toute autre gymnastique juridique, sociale et psychologique pour ces pays, incluant le Canada. C'est dans

un contexte socio politique bien particulier que plusieurs Canadiens et Canadiennes ont bel et bien quittés le pays pour se rendre plus précisément dans les régions de la Syrie et de l'Irak afin de se joindre à des groupes terroristes dans le but de participer au conflit civil au sein de Daesh et de faire le djihad et réaliser le Kalifa. Le Gouvernement du Canada se doit d'agir lorsqu'un individu souhaite revenir dans son pays d'origine. Découlant de ce besoin d'action, une question demeure : Est-ce que le Canada devrait mettre en place une réponse nationale afin de pallier au retour des combattants étrangers ayant un lien avec le Canada s'étant joint à des groupes terroristes lors du conflit civil en Syrie et en Irak ?

Pour ce mémoire, il sera question d'explorer le processus en amont du départ des combattants vers la problématique de retour. Pour le propos de cette recherche, ce mémoire privilégiera l'hypothèse selon laquelle il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures spéciales pour adresser le retour de ces combattants étrangers. Bien qu'il n'est pas possible d'examiner et de porter à notre attention l'entièreté des travaux littéraires qui ont été faits sur le sujet, ce mémoire articulera un argumentaire jugé complet afin de répondre à la question et tentera de le faire le plus honnêtement que possible.

Pour arriver à une analyse soutenue et à des observations valables, il va de soi d'établir une base commune quant aux principaux concepts qui gravitent autour du phénomène du retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine. Il est essentiel de souligner que chaque définitions des concepts abordés relèvent de domaines particuliers, tels que le gouvernement canadien et les services de police. Ces définitions servent donc leurs intérêts et leurs perspectives dans la mesure où les définitions sont formées à partir de présuppositions et perspectives particulières. Somme toute, cette précision sémantique est un incontournable puisqu'il est nécessaire d'exposer la

manière dont ces concepts sont entendus dans la littérature actuelle. Cette base de vocabulaire sera certainement nuancée et permettra d'observer la réponse canadienne en place ainsi que de juger la nécessité d'une réponse canadienne expressément pour les combattants étrangers de retour au Canada.

Par la suite, le cheminement de l'argumentaire se poursuivra en mettant en place le contexte socio politique de la guerre civile en Syrie et en Irak à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et fera le pont vers le contexte socio politique actuel et pourquoi les actions en début de conflit affectent le contexte d'aujourd'hui. Il est impératif de noter que ce mémoire circonscrit ces observations autour du conflit mettant en scène la Syrie et l'Irak à la suite des attentats du 11 septembre 2001 puisqu'il s'agit du moment où la situation de ce conflit civil au Moyen-Orient prenait de l'ampleur de manière exponentielle et où, géographiquement, était le plus important.

La recherche enchaînera avec l'exposition des motivations de la radicalisation menant à la violence ainsi que de déterminer quels sont les traits distinctifs des profils types. Dans cette section, il sera également pertinent d'observer pourquoi ces personnes parties à l'étranger souhaitent revenir dans leur pays d'origine et de faire le pont vers l'état de la menace terroriste actuelle qui pèse sur le Canada. Ce processus explicatif de la radicalisation vers l'extrémisme violent menant au départ d'un individu vers une zone de conflit civil multiplié par le contexte socio politique de ce moment donné sont nécessaires afin de bien cerner le contenu la section qui suivra, soit l'observation de la réponse canadienne actuelle en ce qui concerne le retour des combattants étrangers et les actions politiques prises jusqu'à présent. Il est inévitable d'exposer les mesures mises en place afin de les analyser justement et de les remettre en question afin d'ouvrir une discussion sur des alternatives potentielles. Cette même section mettra en relief la vision du Gouvernement du Canada quant à la

prévention de la radicalisation menant à la violence; approche privilégiée afin d'adresser le phénomène ici observé.

La proactivité canadienne n'écarte en rien la mise en place de mesures précises quant aux individus susceptibles de revenir au Canada. En plus d'explorer les actions prises dans une perspective de prévention, ces efforts de prévention seront observés en conjonction avec la pyramide de Maslow qui reflète les besoins primaires et secondaires de l'humain. Notons que cette pyramide a été popularisée en 1954 par Abraham Harold Maslow, un chercheur américain, fils d'immigrant qui a fait ses études en comportementisme (Bioy & Marquet, 2003 : 23). Refusant d'étudier l'humain sur la base de ses comportements anormaux, tels que la névrose, la psychose et l'ensemble des états pathologiques, Maslow développe « une théorie relative à l'existence d'une hiérarchie dans les besoins qui prend en compte la conscience, l'éthique, l'individualité et les valeurs spirituelles » (Bioy & Marquet, 2003 : 23). Se faisant, il s'oppose diamétralement à la théorie de l'anormalité et arrive à schématiser sa théorie sous forme de pyramide.

Il sera donc question d'analyser la réponse canadienne à travers le prisme de la théorie des besoins fondamentaux de Maslow. La sélection de cette pyramide des besoins hiérarchiques proposée par Maslow est en lien avec l'approche de ce mémoire qui se base sur une perspective des sciences sociales. En d'autres mots, un combattant étranger de retour dans son pays d'origine demeure un humain qui a des besoins, ne serait-ce que de survie. Il est donc pertinent d'analyser les documents officiels présentant la réponse canadienne avec la lentille analytique proposée par la pyramide de Maslow.

Cette théorie fera office de théorie pilier dans l'argumentaire de ce mémoire puisque cette pyramide représente le fondement des besoins de l'être humain dans le but d'y assurer sa survie et une vie en société acceptable. Ce concept se rattache donc à la réalité canadienne et qui, par le fait même, s'applique au bien-être des combattants étrangers de retour au Canada. Cette théorie permettra d'observer les similarités et différences des besoins primaires et secondaires d'un combattant étranger de retour au Canada versus un individu extrémiste violent qui serait demeuré au pays. Cette comparaison mènera à appuyer ou la nécessité pour le Canada de mettre en place des mesures spéciales s'appliquant aux individus de retour de zones de conflit armé.

Avant de plonger dans la lecture de ce mémoire, il est également important de noter que cette analyse préconise les individus ayant un lien avec le Canada qui se sont joints au groupe État islamique en activité dans les régions de la Syrie et de l'Irak. Cette recherche se limite à l'observation de ces individus puisque les départs de Canadien(ne)s vers la Syrie et l'Irak ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias et dans le domaine académique de par la gravité des hostilités. De plus, ce conflit armé représente une implication internationale importante et les répercussions de cette guerre civile se font sentir au-delà des frontières de la Mésopotamie, incluant le Canada.

En contrepartie, ce mémoire ne diminue en rien les problématiques soulevées par d'autres groupes terroristes ou autres guerres civiles. Bien que ce mémoire explique davantage le processus général de la radicalisation violente s'appliquant à la religion islamique, il ne généralise en aucun cas que la pratique de l'Islam comme étant une religion mauvaise, inférieure ou malsaine. La délimitation des éléments géographiques et sociaux n'a aucune intention de générer une image négative de la pratique de la religion islamique et ne relève en rien d'un profilage religieux qui vise les gens qui

pratiquent la religion de l’Islam. Au contraire, ces limitations se rattachent plutôt au contexte de la guerre civile de la Syrie et de l’Irak où les acteurs ont fait appel à la violence en invitant des gens hors des frontières à rejoindre leurs rangs et les répercussions qui c’en sont suivis au Canada. Tel que mentionné, une section entière sera dédiée au contexte de cette guerre et de l’appel à la violence.

De plus, il s’agit ici d’une question qui connecte plusieurs champs d’application et qui met en lumière un conflit civil choisi pour des raisons précédemment mentionnées. De ce fait, ce mémoire limitera ses observations en abordant une approche liée aux sciences sociales.

Opérationnalisation

Les définitions ont été sélectionnées de manière subjective dans le but de refléter le mieux possible la manière dont les concepts seront utilisés pour ce mémoire. Cette dernière propose d’emprunter les définitions précédemment exposées sans toutefois considérer les concepts comme étant exhaustifs et mutuellement exclusifs.

1. Relations entre radicalisation, violence et combattants étrangers

La radicalisation, la violence, les groupes terroristes et les combattants étrangers sont des concepts qui s’entrecoupent et se lient d’une manière ou d’une autre et qui parfois demeurent incompris. Ces termes sont souvent galvaudés et rapidement assis sur des jugements stéréotypés solidifiés par l’opinion publique. Effectivement, l’utilisation imparfaite de ces concepts vient inévitablement

fortifier les préjugés et les idées préconçues soutenues par l'opinion publique leur donnant une fausse crédibilité découlant de l'adhésion populaire à des définitions erronées. Pour les besoins de ce mémoire, il va de soi de mettre les bases sur ces notions et d'explorer l'éventail de définitions offertes par la littérature et la pratique.

1.1. La radicalisation et la radicalisation menant à la violence

À ses origines, il était établi que le mot « radicalisation » faisait référence à une idéologie, un groupe, un individu, les circonstances. Les événements du 11 septembre marquent un tournant sans précédent en ce qui concerne l'épistémologie du concept et le rend intimement lié au concept de terrorisme. Par le fait même, il est donc devenu plus difficile de discuter des racines du terrorisme, donc plus difficile d'en établir les délimitations (Sedgwick, 2010 : 480). Depuis, une tendance émerge où il est coutume de confondre des opérations, de différentes natures, de groupes ou d'individus et d'arriver à des conclusions de leurs intentions primaires semblables en laissant reposer ces résultats sur le simple fait qu'ils ont en commun les mêmes bases : l'Islam et la violence (Sedgwick, 2010 : 481). Ces derniers sont souvent reconnus et associés comme étant le fruit d'un raccourci intellectuel qui aujourd'hui offrent une image très graphique au concept de « radicalisation ».

Datant de 2010, les travaux de Mark Sedgwick illustrent efficacement l'éventail sémantique de la notion de radicalisation. Il dessine ainsi le continuum conflictuel auquel se frappent plusieurs utilisateurs lors de leur emploi dans divers cadres situationnels. Sedgwick met donc en place deux types de définitions : relatives et absolues. Il propose ainsi de contextualiser l'emploi du concept

de radicalisation dans trois circonstances différentes, soit un contexte de sécurité, d'intégration et de politiques étrangères.

Le sens relatif, sous lequel Sedgwick propose d'observer la radicalisation, est vu comme étant un concept incontesté en soi et fréquemment utilisé en ce sens (2010 : 481). Cette proposition place donc le concept sur une échelle polarisée passant de « modéré » à « extrémiste ». Cette organisation des idées est toutefois subjective dans la mesure où il est nécessaire d'établir la signification de « modéré », de considérer la ligne qui a été dessinée méticuleusement afin de délimiter la notion de modéré et enfin de reconnaître qu'il existe d'autres options qui impliquent d'autres qualificatifs qui s'opposent. Il s'agit donc d'une conceptualisation arbitraire et interminable. L'auteur profite donc de ce flou sémantique comme tremplin afin de proposer la notion de radicalisation dans son sens absolue. D'un côté, la généralité philosophique consiste à regarder la radicalisation comme un état d'esprit (2010 : 483). Encore une fois, cette définition demeure dans le jugement de l'individu qui se qualifie comme étant radical ou non.

D'un autre côté, une définition plus analytique où il est question de chercheurs qui se servent du concept de radicalisation sans même le définir, sans préciser si le concept exploite la notion de violence comme un élément central. Découlant de ces observations, la proposition de Sedgwick est donc une recommandation qui suppose qu'il faille reconnaître la nature intrinsèque relative du terme radical et cesser de le traiter comme un concept absolu (Sedgwick, 2010 : 479).

Basé sur les travaux de Sedgwick, il relève de l'évidence qu'aucun consensus n'a été accueilli concernant une définition commune pour les chercheurs dans le domaine. Aux fins de ce mémoire

et dans l'optique de dresser des bases communes, la désambiguïsation sémantique sera remédié en empruntant la définition suivante :

Radicalization is the process by which individuals are introduced to and accept an overtly ideological message and belief system that encourages movement from moderate, mainstream beliefs towards extreme views.

Cette définition de l'Association canadienne des chefs de police, en référence à un papier de discussion visant à construire une communauté résiliente aux idéologies violentes, vulgarise bien la nature de la radicalisation et fera office de référent lorsque le concept sera mentionné dans le cadre de cette analyse. Cette définition se marie bien à celle offerte par la toute première Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence, lancée par le Gouvernement du Canada en 2018. Ce document présente le concept comme « un processus par lequel un individu ou un groupe adopte graduellement des positions ou des idéologies extrêmes qui s'opposent au statu quo et qui remettent en question des idées courantes » (2018 : 9). À ces définitions sera ajouté la dimension de violence puisqu'il est nécessaire de nuancer que ce n'est pas tous les radicaux qui sont portés à appuyer leurs croyances sur des actions violentes. Le Centre de Prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal unit les deux concepts dans la définition suivante :

[La radicalisation menant à la violence est] un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale.

En appuis à cette définition tirée de la littérature, la définition relevant du domaine politique se colle bien à cette dernière : « La radicalisation menant à la violence est le processus par lequel des

personnes et des groupes adoptent une idéologie ou un système de croyances qui justifie le recours à la violence pour faire avancer leur cause » (Gouvernement du Canada, 2018 : 9). Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, chargé de mettre en place la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence, pousse l'exercice encore plus loin en proposant de définir « l'extrémisme violent ». Selon ce même document, il s'agit d'« une expression décrivant les croyances et les actions de personnes qui appuient u utilisent la violence pour atteindre des objectifs idéologiques, religieux ou politiques extrêmes » (2018 : 9).

1.2. Les combattants terroristes étrangers et les voyageurs extrémistes

Tel que précédemment mentionné, il est essentiel de comprendre la radicalisation violente puisqu'elle se lie indéniablement avec le concept de combattants terroristes étrangers, ou dans sa plus courte expression; combattants étrangers ou aussi appelés voyageurs extrémistes.

Depuis 2011, la crise en Syrie a créé un flux massif d'individus qui quittait leur pays d'origine pour aller combattre au sein de groupes terroristes (Noonan et Khalil, 2014 : 66). Aux fins de ce mémoire, la définition des combattants terroristes étrangers sera empruntée de la définition soutenue dans la lettre du Comité de Sécurité des Nations Unies adopté en 2014 dans la résolution 2178 :

[Tous les] individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment à l'occasion d'un conflit armé

Cette définition est complémentaire à ce qui a été adressé dans la résolution 1373 concernant la lutte antiterroriste :

[Considéré comme un combattant terroriste étranger] toute personne qui participe au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apporte un appui soit traduite en justice et que tous les États doivent veiller à ce que la qualification des infractions pénales dans leur législation et leur réglementation internes permettent, proportionnellement à la gravité de l'infraction, d'engager des poursuites et de réprimer.

Ce concept qualifie inévitablement ceux ayant un lien avec le Canada qui ont quitté le pays pour se joindre à une organisation terroriste. Il est à noter que cette dernière définition inclut une notion d'implication envers d'un groupe terroriste très large. Financement ou combat directement sur le terrain, il est admis ici que le combattant étranger n'a peut porter ce qualificatif sans pour autant avoir tenu un fusil. De plus, il est également entendu par « détenant un lien avec le Canada » inclut également les citoyens canadiens, ceux détenant une double citoyenneté incluant le Canada, les résidents permanents ou encore ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés (Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence [CPRMV], 2019 : 12).

À ce jour, le gouvernement canadien rapporte les mêmes chiffres concernant ses voyageurs extrémistes. Selon le dernier Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada, c'est 190 individus ayant un lien avec le Canada qui aurait quitté le pays pour participer à des activités terroristes (2019 : 11). Environ soixante (60) autres personnes seraient de retour en sol canadien. Il est à noter que parmi ces 60 individus de retour, un nombre peu élevé sont de retour de la Syrie,

l'Irak ou la Turquie (2019 : 11). Ces statistiques demeurent relativement stables depuis les trois dernières années.

Suite à ces observations, il est juste d'affirmer que la problématique du retour des combattants étrangers au Canada n'est pas alarmante; peu sont revenus au pays et le nombre de retours potentiel s'avère minime, bien que non négligeable (CPRMV, 2019 : 5). Du même souffle, force est d'admettre que le Canada ne détient pas un nombre significatif de combattants de retour au pays. Toutefois, il est essentiel que le gouvernement canadien soit préparé et ce problème, d'aussi petite envergure qu'il soit, se doit d'être examiné de prêt, et ce peu importe le nombre de départ ou de retour. Il est question de la sécurité nationale et rien ne doit être laissé au hasard.

1.3. Les groupes terroristes

Tel que précédemment mentionné, le terme terroriste est galvaudé et emprunté sans réflexion sémantique en amont de son utilisation. Il est essentiel de dresser les limites en identifiant les groupes officiellement reconnus comme « terroristes » par le Canada. Plus d'une soixantaine de groupes ont été listés comme étant des groupes terroristes (Sécurité Publique, 2019 : En ligne), la liste exhaustive est disponible en annexe à des fins de consultation.

1.3.1. L'État islamique

Selon les délimitations géographique et temporelle qu'étudie ce mémoire, l'État islamique (EI) est le groupe terroriste qui s'est vu recruter le plus de Canadiens et Canadiennes parmi ceux qui ont quitté le Canada pour aller combattre au sein de groupes terroristes. Bien que le groupe ait vu le jour dans les années 1990 (Sécurité Publique, 2019 : En ligne), l'État islamique, aussi reconnu sous

plus de cinquante (50) noms, a été inscrit à la liste officielle en 2012. Toujours selon le Gouvernement du Canada, « [l']État islamique est un groupe militant sunnite qui mène principalement ses activités en Irak et en Syrie et dont l'objectif est de renverser les régimes irakien et syrien pour les remplacer par un État islamique appliquant la charia (loi islamique) » (2019 : En ligne).

L'État islamique s'est donc joint au noyau d'al-Qaïda en 1999 et ils ont combattu aux côtés de celui-ci et des talibans pendant les frappes américaines en Afghanistan à la fin de 2001 (Sécurité Publique, 2019 : En ligne). C'est à la suite de ces événements que le groupe s'est installé en Irak en prévision de l'invasion de ce pays par les États-Unis en réponse aux attentats inoubliables de 2001. C'est en 2013 que le groupe était connu officiellement sous le nom d' « État islamique en Irak et au Levant (EIIL) » (Sécurité publique, 2019 : En ligne). Le groupe opérait sous divers noms jusqu'en juin 2014 où le groupe s'est renommé « État islamique » (Sécurité Publique, 2019 : En ligne).

L'État islamique marque l'imaginaire et la conscience des Canadiens et Canadiennes de par des tactiques sordides et sans pitié pour ceux qui n'appliquent pas la charia de la façon dont les membres de l'ÉI l'entendent. Attentat-suicide avec des véhicules transportant des engins explosifs improvisés, attentats armés, prises d'otages et décapitations enregistrées sur bande vidéo ne sont que des exemples de tactiques employées par ces derniers (Sécurité Publique, 2019 : En ligne).

Exploration du contexte motivationnel menant à la participation à une guerre civile hors des frontières

2. Profils types, motivations de départ et le retour vers le pays d'origine

En référence à la section précédente soutenant la nécessité de définir les concepts utilisés pour ce mémoire, il est juste de se dire que la méconnaissance linguistique se double souvent de celle de la situation locale. En d'autres mots, la signification des termes idéologiques dans lesquels les combattants étrangers perçoivent le conflit, et qui justifie leur engagement les poussent à adopter des positions basées sur ces mêmes réflexions sémantiques. (Bonelli, 2015 : 8) Le souhait de quitter son pays d'origine peut également être basé sur le fait que les gens qui quittent, ou qui souhaitent quitter, ont une compréhension et une adhésion différente aux concepts versus ceux qui ne souhaitent pas partir. Leurs perceptions des valeurs et des principes embrassés par le groupe État islamique les amènent à les soutenir et, du même coup, les mènent à agir en fonction de ces croyances. Le départ de combattants étrangers implique un engagement sérieux quant au passage à l'acte et de prendre physiquement part au conflit. Il faut souligner aussi que le souhait de quitter son pays d'origine pour aller rejoindre un groupe terroriste pour participer à un conflit qui ne concerne pas le pays de départ en premier chef ne cible pas un type d'Occidentaux précisément.

Les sections suivantes mettront la lumière sur les profils types des combattants étrangers, les motivations qui poussent ces derniers à quitter le pays ainsi que les raisons qui les entraînent leurs retours. Il est nécessaire d'exposer ces éléments afin de mettre les balises conceptuelles et de mieux

comprendre la réalité des Canadiens qui s'engage dans un processus de radicalisation menant à la violence. Ce parcours contextuel est essentiel à la compréhension de l'analyse voulant confirmer ou infirmer l'hypothèse proposée par ce mémoire.

2.1. Profils types des combattants étrangers

Il est important d'établir qu'il n'existe pas de profil unique pour qu'une personne soit portée vers la radicalisation violente. Il s'agit plutôt de personnes qui sont en disposées à être vulnérables aux messages spécifiques qui sont transmis par des moyens de recrutement divers. Des facteurs d'éloignement, tels que l'affiliation sociale ou l'appartenance à un groupe menant à l'engagement de l'idéologie soutenue par ce dernier (Borum; Fein, 2017 : 253) ou encore un trouble de la santé mentale, dépendance aux drogues ou encore comportement négatif (Russell, 2016 : 6; 13) et des facteurs de protection, tels que le soutien familial ou des relations sociales positives, sont également à prendre en considération lorsque quelqu'un entre dans le processus d'épouser une idéologie violente. Ces derniers facteurs contribuent de manière significative à mieux comprendre « ce qui pousse certains à quitter leur famille, leurs amis, leur cadre ordinaire de vie et de travail, et à s'engager pour une cause lointaine, parfois réprouvée autour d'eux, souvent dangereuse, pour une rétribution qui demeure - à la différence de celle des mercenaires - très incertaine » (Bonelli, 2015 : 2). Bien que rien ne lie ces combattants étrangers selon un modèle unique, la juxtaposition de certains facteurs permet de ressortir quelques points communs.

Il est effectivement soutenu selon les experts se sont fait entendre lors d'un atelier portant sur la dynamique sécuritaire du conflit civil mettant en scène la Syrie et l'Irak tenu par le Service canadien de Renseignement de Sécurité (SCRS) en 2015, qu'il est possible d'établir des indicateurs

qui peuvent démontrer qu'un individu s'engagera dans un processus de radicalisation violente (SCRS, 2015 : 157). L'isolement est un point en commun des individus qui sont portés vers la violence, perpétré dans leur pays ou à l'étranger. Par exemple, il est observable que ces personnes s'éloignent de leur cercle social habituel (SCRS, 2015 : 157). Pour observer cet élément distinctif, le sujet perdra donc de sa visibilité et, inconsciemment, s'éloignera du noyau social auquel il est habituellement attaché. En d'autres mots, l'individu s'isolera, limitera ses interactions avec les autres et ira même jusqu'à restreindre – voire couper dans son entièreté – ses activités sur les réseaux sociaux. En somme, ce sont souvent des personnes dans des situations de vulnérabilités où il est possible que ces faiblesses prennent le dessus et que la personne voit l'opportunité de rejoindre un groupe comme étant la réponse à leurs problèmes et que l'adhésion à ce groupe s'agisse de la seule solution envisageable. En contrepartie, il est mis de l'avant dans ce même rapport du SCRS que les acteurs locaux et les proches ont un rôle important à jouer au moment de la détection du processus. Ce sont spécifiquement ces personnes qui seront en mesure de noter un comportement problématique (2015 : 157).

Paradoxalement, il est plus difficile de détecter le processus de radicalisation d'un regard extérieur du processus changement idéologique qui se produit chez une personne, considérant le fait qu'il s'agit souvent d'un processus où l'individu limite ses interactions et/ou se met en retrait, que ce soit consciemment ou non. En bref, il est acceptable de conclure qu'il n'est pas simple de détecter les processus idéologiques qu'un individu entreprend pouvant mener à la légitimation de la violence et potentiellement vers un départ pour prendre part de manière pratique à la cause supportée par cette idéologie extrémiste. Le rapport souligne également l'importance des gouvernements et des collectivités mentionnant qu'il relève d'un effort commun avec les moyens adaptés pour contrer le phénomène (SCRS, 2015, 156). Il relève de la cohésion sociale et de

l'engagement des communautés afin de lutter contre la radicalisation menant à la violence, et ce, dans une perspective de prévention des potentiels départs de combattants.

2.2. Motivations de départ

Les raisons motivant une personne à quitter son pays d'origine peuvent varier. L'implication volontaire dans un conflit armé est typiquement menée par de multiples raisons et conditions au lieu d'être menée par une seule et unique cause (Borum; Fein, 2017 : 253). Cependant, le rapport publié par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) sur le retour des combattants étrangers note l'absence de données empiriques plus approfondies et, se basant sur une documentation émergente sur cette thématique, il est par le fait même difficile de considérer une seule avenue quant aux motivations des individus qui quittent le pays (Renard; Coolsaet, dans CPRMV, 2018 : 3). Plusieurs incitatifs peuvent être révélateurs pour certains et repoussants pour d'autres. Par exemple, peut-être que des allusions à un meilleur quotidien et à de meilleures conditions de vie ont été promises lors de la prise de la prise de contact avec un membre de l'État islamique en contexte de recrutement.

En ce qui concerne le fonctionnement des groupes armés en général, l'auteur Vinci suggère qu'il existe quatre motivations qui basent le souhait de combattre et parmi celles-ci, certaines sont applicables à la situation des combattants étrangers (Borum; Fein, 2017 : 251). La loyauté est décrite par l'auteur comme étant entendue « au sens de la fidélité, de l'engagement ou de l'engagement d'une personne à une communauté plus large de personnes auxquelles il s'identifie » (Borum; Fein, 2017 : 251). Vinci ajoute que cette affinité peut être motivée par une appartenance ethnique commune ou des croyances ou allégeances communes à un dirigeant en particulier. Il en

va de même pour les incitatifs économiques par lesquels certains combattants sont attirés par la perspective de gains matériels ou économiques (Borum; Fein, 2017 : 251). Pourtant, des analyses démontrent que ce n'est pas la réalité pour la plupart des combattants étrangers et que la stratégie d'incitation aux bénéfices économiques n'est souvent utilisée pour les recruter, mais elle peut procurer des avantages immédiats à ceux qui participent activement (Borum; Fein, 2017 : 251). Les bénéfices peuvent aussi être pris en considération dans la troisième qu'offre Vinci, ce qu'il qualifie de « self-help », qui implique selon l'auteur un bénéfice pour la personne qui réside sur le lieu de conflit comme étant un acte de survie et qui n'a plus rien à perdre et qu'en contrepartie, cette réalité ne s'applique pas autant à un combattant étranger (Borum; Fein, 2017 : 251).

L'auteur poursuit en soulignant la coercition, soutenant que dans certains conflits civils, les combattants sont recrutés par des manipulations psychologiques ou même physiques. Bien qu'il soit possible de contraindre des gens à s'enrôler dans un conflit étranger, il est à noter que c'est relativement rare (Borum; Fein, 2017 : 251). Plusieurs études portant sur l'extrémisme, la radicalisation et le recrutement vers le terrorisme mettent l'accent sur les vulnérabilités, aussi appelée « facteurs de risque » (Lösel; King; Bender & Jugl, 2018 : 96), des gens susceptibles de participer au conflit pour qu'au final, la décision soit volontaire. Cette méthode de recrutement est « [c]omme pour d'autres sujets de violence, [soit] une accumulation de facteurs de risque (Lösel & Bliesener, 2003) [qui] semble être le plus révélateur (Jensen et al., 2016) ». [traduction libre] (Lösel; King; Bender & Jugl, 2018 : 90)

Voulant régler les problèmes auxquels ils font face, ces gens vulnérables sont en quête de solutions et perçoivent parfois leur participation au combat au sein de l'État islamique comme étant une porte de sortie leur permettant de recommencer à neuf ou de retrouver un sens à leur vie. De plus, « [...]

il faut garder à l'esprit que même lorsque 100 % des extrémistes violents ont un modèle spécifique de facteurs de risque accumulés (LaFree, Jensen, James, & Safer-Lichtenstein, 2018), la majorité des personnes présentant de telles caractéristiques ne sont ni extrémistes ni violentes » [traduction libre] (Lösel ; King ; Bender & Jugl, 2018 : 90).

Cependant, cette stratégie de recrutement n'est pas efficace à tout coup puisque « la plupart des personnes ayant un profil "risqué" ne s'engagent pas nécessairement dans la voie de la radicalisation violente » [traduction libre] (Lösel; King; Bender & Jugl, 2018 : 96). Il est important de souligner que chaque individu ne représente pas les mêmes vulnérabilités, et par conséquent, n'est pas recruté selon un protocole unique.

Toutefois, sachons que la réalité et les rôles varient une fois sur le terrain. Autrement dit, les rôles des combattants venus de l'extérieur de la zone de conflit initiale sont variables. Selon l'auteur Laurent Bonelli, ces groupes terroristes relèvent « [d]e réputation douteuse au niveau militaire, peu en phase avec les exigences tactiques du conflit, les combattants étrangers peinent à conquérir une légitimité là où ils se déploient. Ils sont donc tenus à distance du feu de l'action [...] ou, au contraire, utilisés sans grande considération comme chair à canon » (2015 : 9).

2.3. Le retour vers le pays d'origine

Pour faire suite à la nécessité de compréhension des motivations de départ, les raisons du retour des combattants étrangers représentent un élément pilier du sujet observé qui doit aussi être compris. Pour adresser une réponse canadienne au retour des combattants étrangers, il est essentiel d'illustrer pourquoi ces individus souhaitent revenir. Ces individus reviennent de zone de conflit

avec des traumatismes, des besoins particuliers et ils doivent être pris en charge malgré le fait qu'il n'est pas toujours possible de savoir ce qui s'est réellement passé entre le départ et le retour.

Tout d'abord, il serait simpliste de dire qu'il faut empêcher les Canadiens de se rendre dans ces zones de conflits comme étant une solution au problème. Il faut préciser que, selon l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, tous les Canadiens ont le droit fondamental de choisir la religion de son choix (Loi constitutionnelle de 1982). Il est tout aussi important de mentionner que, selon l'article 6 de cette même Charte, tous les Canadiens ont le droit de circulation, c'est-à-dire que chacun est libre d'entrer et de sortir du Canada (Loi constitutionnelle de 1982). Il faut donc observer la situation sous un autre angle que celui de la restriction de circulation ou d'imposition de culte. Pour ce faire, il faut tout d'abord établir les conditions dans lesquelles le Canada est impliqué pour être en mesure d'analyser comment il est engagé dans le retour de ces combattants.

Bien que la Charte garantie les droits et libertés des Canadiens et Canadiennes, le système judiciaire canadien prévoit des lois concernant le départ de Canadien en vue de soutenir ou se joindre à un groupe terroriste. Par celles-ci, il est référé aux articles 83.181 stipulant, selon le Code criminel, qu'« [e]st coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque quitte ou tente de quitter le Canada — ou monte ou tente de monter dans un moyen de transport dans l'intention de quitter le Canada — dans le but de commettre un acte à l'étranger qui, s'il était commis au Canada, constituerait l'infraction [...] » (Lois du Canada, 2013 : 4; 15).

De plus, l'article de loi C-51 légifère au Canada depuis 2001 en tant que *Loi antiterroriste* officielle. Avant les attentats malheureusement connus du 11 septembre, aucune offense terroriste n'était reconnue au Canada, du moins aucune en référence au Code criminel (Nesbit, 2019 :1).

Cette loi modificatrice du Code criminel, de la Loi sur la preuve au Canada et de plusieurs autres lois se base sur les objectifs suivants :

empêcher les terroristes d'entrer au Canada et protéger les Canadiens contre les actes de terrorisme;

mettre en place des moyens d'identifier, de poursuivre, de condamner et de punir les terroristes;

faire en sorte que la frontière canado-américaine reste sûre et contribue à la sécurité économique;

travailler avec la communauté internationale en vue de traduire les terroristes en justice et de s'attaquer aux causes profondes de la violence (*Aperçu de la Loi antoterroriste*, 2019 : En ligne).

Cette dernière se combine aux modifications de Loi antiterroriste de 2015 qui apporte la modification au Code criminel soulignant de « ne pas troubler l'ordre public se rapportant à une activité terroriste et à une infraction de terrorisme [...] » (Lois du Canada, 2015 : 2), faisant du terrorisme et reliant tout support connexe à un acte criminel répréhensible. De plus, cette loi modifie également le *Code criminel* afin « d'ériger en infraction le fait de sciemment préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général ». (Lois du Canada, 2015 : 2).

La judiciarisation des cas de terrorisme n'est toutefois pas simple puisque, malgré un cadre législatif bien établi contre le terrorisme, il demeure très difficile de prouver hors de tous doutes les faits reprochés qui ont pu être perpétrés à l'étranger. Bien que les lois canadiennes soient bien ancrées dans le Code criminel, c'est le manque de preuve qui est souvent l'élément contraignant qui empêche de poursuivre en justice les gens qui sont de retour au pays. Une photo avec un drapeau

de l'État islamique, le port d'une fusil d'assaut ou arborer l'habit de combat de l'État islamique, ne sont pas des preuves suffisantes pouvant démontrer hors de tout doute que l'individu supporte l'État islamique ou a réellement pris part au combat à l'étranger. En bref, la judiciarisation s'avère ardue et ne permet pas toujours d'entamer des procédures résultant à l'imposition de mesures punitives.

Bien entendu, ces individus qui souhaitent revenir devront faire face à la justice et devront répondre de leurs actes. Par contre, dans un rapport publié par le CPRMV sur le retour des combattants étrangers, il est incontournable de considérer qu'un certain nombre de rapatriés peuvent manifestement restés impliqués dans des réseaux terroristes à travers des vagues successives de djihadistes, tandis que d'autres peuvent se livrer à des activités criminelles (Renard; Coolsaet, dans CPRMV, 2018 : 3). Il s'agit de personnes qui sont plus vulnérables à la criminalité et qui demandent donc d'être encadrées afin d'assurer une réintégration saine. Sommes toute, il faut relativiser et éviter la généralisation hâtive de tous ceux qui sont revenus ou susceptibles de revenir. Selon les travaux de Daniel Byman et de Jeremy Shapiro, le nombre d'incidents impliquant des combattants étrangers de retour aux pays est peu élevé et affirment que ces individus ne représentent pas une menace aussi forte que ce qui est souvent présumé (2014 : 1). Les deux analystes soulignent une demi-douzaine de raisons justifiant cette thèse, mais ils mentionnent entre autres :

- que nombre d'entre eux n'ont pas l'option de rentrer au pays puisqu'ils meurent au combat;
- que certains d'entre eux choisissent de ne jamais retourner dans leur pays d'origine et font le choix de demeurer là où ils se sont rendus, ou encore, ils se déplacent ailleurs où ils pourront continuer la perpétration d'actes violents;

- que plusieurs d'entre eux sont rapidement désillusionnés, et même que plusieurs d'eux reviennent souvent comme étant non violent;
- que, considérant que ces groupes sont très actifs sur les réseaux sociaux, ils sont parfois facilement retracés et identifiés. Alors les autorités gardent un œil sur eux et sont en mesure de les arrêter à leur retour au pays (Byman et Shapiro, 2014 : 1).

Pour appuyer quelques-unes de ces affirmations, Noonan et Khalil soutiennent que, lorsque les musulmans occidentaux se radicalisent, ils ne planifient généralement pas d'attaques dans leur pays d'origine, mais se rendent d'abord dans une zone de guerre comme l'Irak ou l'Afghanistan (Noonan et Khalil, 2014: 68). Ces conditions ne sont toutefois pas à tenir pour acquis et ne diminuent en rien le sujet du retour des combattants étrangers. Thomas Hegghammer soulève le point que les quelques combattants qui reviennent dans leur pays et qui y commettent des attentats sont plus compétents et plus dangereux par le fait qu'ils ont été formés à l'étranger (2013 : 12). En ce qui a trait le Canada, aucun incident ou attaque terroriste n'auraient été perpétrés par l'un des 60 individus de retour au pays, du moins aucun n'a été signalé publiquement.

Bien que le Canada ne fait pas face à une menace d'une haute intensité, il est à noter que des lois ont été mise en place afin de réponse aux gens de retour de zones de conflits civils dans le but de judiciaireiser les cas évidemment dans la mesure du possible. Toutefois, la réponse canadienne se concentre également sur une approche proactive. En d'autres mots, le Canada déploie beaucoup d'effort en lien avec la prévention de la radicalisation menant à la violence. La section suivante mettra en lumière les documents officiels de la réponse canadienne sur le retour des combattants étrangers, cette fois-ci dans une approche des sciences sociales plutôt que législative. Cette suite

logique permettra de bien comprendre comment le Canada adresse le retour de ses combattants étrangers.

Revue des documents officiels canadiens

3. Retour des combattants étrangers : La réponse canadienne

Cette section propose une revue approfondie des éléments développés par les documents officiels émis par le Gouvernement du Canada. La réponse canadienne concernant le retour des combattants étrangers sera basée sur une analyse qui prendra son essence du *Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada* ainsi que de la *Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence*, lancée en 2018. Ces deux documents que le gouvernement fédéral récemment publié font état de la problématique ici discutée selon une perspective politique canadienne. Ces documents officiels rapportent la réponse du Canada face aux retours des combattants étrangers. Il s'agit de la ligne directrice qui fera état d'élément pilier pour l'analyse de la nécessité de celle-ci.

Il est incontournable d'analyser l'état de la menace et la stratégie nationale qui s'articulent autour de cette préoccupation de sécurité nationale afin de bien saisir comment le Canada se prépare à répondre au retour de ces combattants partis à l'étranger. En bref, cette stratégie et ce rapport cernent à leur deux l'ensemble de la menace terroriste au Canada, mais captent également les inquiétudes que le retour des combattants soulève. Dans un premier temps, il sera question de prendre conscience de l'état de la menace et de la justification de l'établissement de ce niveau d'alerte. Dans un deuxième temps, il sera question d'observer et de critiquer la Stratégie nationale

de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Cette section demeure factuelle et l'analyse cherchant à établir la nécessité d'une stratégie d'action envers les combattants étrangers sera exposée dans la section suivante.

3.1. État de la menace terroriste au Canada

Comme précédemment mentionné et illustré par les libertés fondamentales de la Charte canadienne des droits et libertés, chacun a le droit de protester ainsi que le droit à la liberté de pensée, de religion, d'expression, d'association et de réunion pacifique. Dans sa lutte contre le terrorisme, l'État canadien ne brime en rien les libertés fondamentales énoncées dans la Charte. Toutefois, il faut nuancer afin de bien saisir là où la limite de ces droits et libertés se situe. Selon le Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada (Rapport de menace), c'est la « transition de commentaire haineux aux actes plus sérieux de violence motivés par des motifs politiques, dans l'intention d'intimider le public ou un segment de la population à sa sécurité, qui pourrait être considéré comme infraction liée au terrorisme » (Sécurité publique, 2018 : 5). Se basant sur cette nuance, le Gouvernement du Canada établit, en référence à l'analyse menée par le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET), le niveau de la menace terroriste au niveau national comme étant *modéré* (Sécurité publique, 2018 : 3; 6). Il est à noter que cette cote est demeurée stable depuis les 5 dernières années au Canada, reflétant une menace neutre, plaçant le niveau au même endroit depuis 2014 (Sécurité publique, 2018 : 3).

En d'autres mots, il est vrai que « des personnes au Canada continuent d'afficher l'intention et la capacité de mener des actes terroristes violents au Canada et contre les intérêts des Canadiens » (Sécurité publique, 2018 : 5). Le niveau de menace terroriste se traduit sur l'échelle des probabilités

utilisée par le CIET comme étant « possible » (CIET, 2019 : 1). Cette probabilité indique que « [l]e CIET estime qu'un attentat à la bombe artisanale est possible » (CIET, 2019 : 1). Se basant sur les renseignements qui sont disponibles, « un individu ou un groupe au Canada ou à l'étranger a l'intention ET les moyens de commettre un acte terroriste » (CIET, 2019 : 2). Par exemple, « [l]'entité terroriste a exprimé son intention d'utiliser une bombe artisanale contre la cible et a suivi une formation en ligne, mais le CIET ignore si elle a les moyens de fabriquer un engin fonctionnel » (CIET, 2019 : 1). Ce qui mène à la conclusion « qu'un événement est POSSIBLE » (CIET, 2019 : 1). La terminologie établie par le CIET relative à la probabilité est placée en annexe à des fins de références.

Le Rapport de menace joue un rôle important dans l'interprétation de ce niveau d'alerte. Ce dernier rapport traduit lesdites menaces par l'identification de divers groupes. Par exemple, le gouvernement canadien mentionne principalement l'extrémisme islamiste sunnite (Sécurité publique, 2018 : 5), l'extrémisme sikh (Sécurité publique, 2018 : 8), l'extrémisme chiite (Sécurité publique, 2018 : 11), sans oublier l'extrémisme de droite (Sécurité publique, 2018 : 8). Bien que cette dernière catégorie fait souvent les manchettes des médias québécois, il ne s'agit pas d'une particularité du Canada (Sécurité publique, 2018 : 8). Ces mentions informent quant aux acteurs terroristes comme étant les groupes les plus favorablement susceptibles de commettre des actions violentes contre les intérêts canadiens, et ce, en sol canadien. Tel que précédemment mentionné, il n'est donc pas exclu que ce type d'action violente soit perpétrée par des Canadiens partis combattre à l'étranger et qui sont de retour au Canada.

Le Rapport de menace rappelle également l'appel à la violence lancée par les dirigeants de Daech contre l'Occident en 2014 (2018 : 7). Cet appel a donc été amplifié par un certain nombre de

Canadiens, qui ont décidé d’aller rejoindre le rang du groupe terroriste tandis que deux attentats ont été commis au Canada; une attaque par véhicule au Québec tuant un soldat canadien et en blessant un autre; ainsi que la perte d’un soldat canadien tué au Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa (Figure 1). Alors qu’en 2018, l’histoire se répète et les dirigeants de Daech exhortent leurs adeptes de l’Occident « à demeurer méfiants et à suivre les exemples de leurs “frères” au Canada et ailleurs et mener des attentats » (2018 : 7). Par contre, l’effet escompté par les djihadistes n’a pas eu autant de répercussions qu’en 2014 puisque le Canada n’a pas encore constaté d’attentat pour cette année (Sécurité publique : 2018 : 7), ne diminuant pas pour autant le niveau de probabilité qu’une attaque survienne et laissant le niveau de la menace au même constat. Ce nouvel appel à la violence domestique n’a pas non plus atténué les motivations de certains à quitter vers la Syrie et l’Irak pour prendre part au combat.

COMLOTS OU ATTENTATS ISLAMISTES SUNNITES CLÉS CONTRE LE CANADA



Figure 1. Source : Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada

Le rapport dédit donc toute une section aux voyageurs extrémistes canadiens (VEC). Rappelons que les chiffres demeurent également les mêmes depuis maintenant les trois dernières années : 190 voyageurs ayant des liens avec le Canada sont actuellement à l'étranger. Ce nombre d'individus sont « soupçonnés d'avoir voyagé afin d'appuyer ou de faciliter des activités extrémistes, et dans certains cas, de participer directement à des actes terroristes » (Sécurité publique, 2018 : 11). Environ la moitié d'entre eux se retrouvent en Turquie, en Syrie ou en Irak. Toujours selon le Rapport, 60 autres personnes ayant aussi des liens avec le Canada et qui sont soupçonnés d'avoir pris ou de prendre part à des activités extrémistes à l'étranger sont de retour au Canada. Bien que la plupart des Canadiens à l'extérieur de l'État se retrouvent en Turquie, en Syrie ou en Irak, que très peu de ceux qui sont déjà de retour arrivent de ces pays (Sécurité publique, 2018 : 11). De ce fait, le Canada dit ne pas avoir connu et ne s'attend pas à connaître une croissance importante de retours de combattants parmi ceux qui se sont affiliés à Daech (Sécurité publique, 2018 : 11-12).

3.2. La prévention : Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence

Même si les attentes du Canada ne sont pas inquiétantes et ne représentent pas une menace extrême envers la sécurité nationale, les mesures nécessaires ont été mises en place afin de répondre aux retours probables de certains individus. Ces mesures garantissent que l'État peut surveiller les VEC pour mieux réagir à la menace que pose leur retour (Sécurité publique, 2018 : 12). Selon le Rapport de menace, le gouvernement n'élimine pas la possibilité que ces dernières mesures soient un vecteur dissuasif que les potentiels voyageurs extrémistes pourraient prendre en considération (2018 : 12). N'écartant tout de même pas le danger que ces retours peuvent occasionner, l'approche qui est priorisée par l'État est celle de déposer des accusations et poursuivre ces personnes avec

toute la rigueur de la loi, mais, évidemment, si les éléments de preuves sont suffisants pour le faire (Sécurité publique, 2018 : 23).

Dans la poursuite de son objectif premier, soit d'enquêter sur la menace afin de protéger les Canadiens et d'atténuer celle-ci, la poursuite criminelle est la ligne directrice qui dicte les mesures prises par le Canada (2018 : 23). Il a déjà été mentionné que les poursuites criminelles ne sont pas simples à mettre en place due aux éléments de preuves qui sont difficiles à récolter. Dans ces cas, le Rapport de menace prévoit de poursuivre les enquêtes tout en limitant les dangers, en usant de plusieurs systèmes de surveillance physique (2018 : 23). Dans la même lignée, la Stratégie nationale de la lutte contre la radicalisation menant à la violence dédie quant à elle une section complète sur le retour des combattants étrangers. Les éléments incluent dans la Stratégie nationale reflète la même position que le Rapport de menace en mentionnant que le gouvernement a mis en place des mesures telles que les poursuites criminelles et des restrictions physiques sans oublier l'exercice de surveillance de ces individus (2018 : 39). Un travail est également fait en amont du retour de ces individus. Une approche pangouvernementale coordonnée a été mise en place de manière à ce que si le Canada est mis au courant qu'un individu souhaite revenir au pays, un processus d'attestation de risque débute mettant en scène une collaboration entre plusieurs départements fédéraux, tels que Affaires mondiales Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le SCRS, la Défense nationale, pour ne nommer que ceux-là (Sécurité publique, 2018 : 23-24).

En termes de chiffre, il est question de 55 personnes qui ont été accusées d'infractions liées au terrorisme en vertu du Code criminel depuis 2001 (Sécurité publique, 2018 : 25). En 2013, les infractions qui sont directement liées au fait de quitter le pays dans le but de commettre des actes terroristes ont été ajoutées au Code criminel. Depuis, on dénombre 12 personnes qui ont été

accusées en raison de ces voyages ou ces intentions de le faire (Sécurité publique, 2018 : 25 et Nesbit; Oxody & Potier, 2019 : 7). Bien que ces chiffres ne soient pas très élevés comparativement à ce que d'autres pays vivent, le Rapport de menace soulève une nuance en soulignant que l'approche pour lutter contre la menace terroriste adoptée par le gouvernement du Canada risque certainement d'évoluer en référence à la nature de la menace (Sécurité publique, 2018 : 4).

Dans cette perspective, la résolution 2178, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, en date du 24 septembre 2014, a clairement fait savoir aux États membres et à la communauté internationale qu'ils devaient agir en amont pour contrer la menace des combattants terroristes étrangers (Nations Unies, 2015 : 1). Le Canada a bien saisi cette recommandation. Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la radicalisation menant à la violence (Centre canadien) a été mis en place en 2015 et officiellement lancé en 2017. Le mandat du Centre canadien inclut entre autres de coordonner les efforts de prévention de la radicalisation menant à la violence en soutenant financièrement, par le Fonds pour la résilience communautaire, des programmes de recherches ou des programmes multisectoriels qui interviennent parfois directement avec les individus (2019 : En ligne). L'approche de prévention du Centre canadien est basée sur le modèle de santé publique. Le Centre canadien met donc en application la prévention selon trois paliers d'intervention: la prévention primaire, cherchant à éduquer et sensibiliser la population en générale; la prévention secondaire, soit de rejoindre des groupes à risque ou des individus au début du processus de radicalisation pouvant mener à la violence; et finalement les interventions tertiaires, soit de travailler auprès des individus après qu'ils aient épousé une pensée radicale violente (Harris-Hogan; Barelle et Zammit, 2016 : 8-12).

Selon cette approche proactive, plusieurs programmes œuvrant dans diverses branches d'intervention ou de recherche ont été financés afin d'éduquer, de sensibiliser et d'agir auprès des Canadiens ainsi que des groupes plus vulnérables lorsque nécessaire. Le Centre canadien a d'ailleurs publié, simultanément avec le Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada, la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Cette Stratégie se veut un outil de discussion sur le sujet pour les partenaires clés et avec les Canadiens. Avant de plonger dans l'analyse de son contenu, il est également essentiel de préciser que la stratégie mise en place demeure flexible et sera adapté au niveau de menace et aux menaces directes (Centre canadien, 2018 : 3 & 27).

Dans ce document, le Centre canadien dresse les trois priorités du gouvernement visant la prévention de la lutte contre la radicalisation menant à la violence. Celles-ci ont été établies à la suite des consultations menées auprès des intervenants, du public et des experts internationaux sont :

1. acquérir, communiquer et mettre en application des connaissances;
2. s'attaquer à la radicalisation menant à la violence en ligne;
3. soutenir les interventions.

La Stratégie prend donc son essence de ces trois grandes priorités. La première semble être davantage axée sur l'aspect empirique de la radicalisation menant à la violence. L'objectif est d'acquérir une base de connaissance des indicateurs de radicalisation menant à la violence, aussi appelée facteur de risque, ainsi qu'une connaissance des facteurs de protections (Centre canadien, 2018 : 22). Dans cette perspective, les acteurs sont nombreux. Afin de construire cette base de

connaissance, solide et significative, le Centre canadien se doit d'avoir l'oeil sur les apports empiriques sur le sujet et de mettre en relation les chercheurs canadiens et de leur apporter un support lorsque nécessaire. L'équipe de recherche et de support académique du Centre canadien se charge d'être à l'affût de ce qui se fait dans le milieu académique. Entre autres, le Centre canadien tente de rendre la recherche accessible en appuyant financièrement des experts universitaires afin qu'ils participent à des événements publics et qu'ils puissent aussi prendre la parole dans les médias dans le but de rendre le sujet de la radicalisation menant à la violence plus facile à comprendre et de s'assurer que le message est communiqué par des gens qui maîtrisent bien le sujet dans tout sa complexité (Centre canadien, 2018 : 26).

La deuxième priorité est consacrée exclusivement sur la prévention en ligne. Tel que mentionné dans le Rapport, Internet est très utilisé par les groupes extrémistes dans une optique de recrutement, mais aussi dans une perspective d'opération (2018 : 20). Il s'agit donc de la niche de communication des groupes extrémistes. Afin de faire de la prévention en ligne en tant qu'État, il est primordial de faire appel aux compagnies de réseaux sociaux dans le but d'arriver à un effort de collaboration dans la poursuite d'un objectif commun. De ce fait, il faut « appuyer la société civile dans l'élaboration dans l'élaboration de lignes directrices sur la culture numérique et des contre-discours » (Centre canadien, 2018 : 27). Cet effort de sensibilisation auprès des Canadiens aidera à aiguïser leur sens de l'analyse et renforcer leur résilience envers le contenu extrémiste en ligne (Centre canadien, 2018 : 30). Visiblement, beaucoup d'attention et d'effort sont déployés pour prévenir le recrutement et le renforcement d'idées extrémistes via Internet. Il semble que cette priorité découle d'une logique certaine du fait que plusieurs, pour ne pas dire la majorité, des activités extrémistes sont orchestrées via le Web. Le Canada se fait donc un devoir de mettre

l'emphase sur ce médium dans le but d'atténuer la menace terroriste et de réduire les risques de radicalisation menant à la violence.

La troisième priorité de la Stratégie nationale expose l'intention de soutenir les interventions (2018 : 34). Cette dernière a pour objectif de « contribuer à la formation des travailleurs et des praticiens de première ligne afin qu'ils puissent faire des évaluations et mener des interventions » directes auprès des individus (Centre canadien, 2018 : 34). Pour se faire, le gouvernement s'engage à continuer de financer les approches d'intervention qui œuvrent auprès de la clientèle à risque et aussi auprès de ceux qui se trouvent dans un processus de radicalisation menant à la violence. Ce financement est attribué au niveau d'initiatives locales et exhaustives (Centre canadien, 2018 : 34). Il est logique et essentiel d'appuyer le renforcement des capacités locales des programmes multidisciplinaires.

En somme, les trois priorités gouvernementales capturent l'accessibilité de la recherche sur le sujet, la prévention des idées extrémistes pouvant mener à la radicalisation violente en ligne et le support financier des programmes de prévention locaux qui interviennent auprès des individus radicalisés à la violence ou en processus de le faire. Devant ce constat, il est bon d'observer dans une vue d'ensemble l'état de la menace terroriste au Canada ainsi que la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Il est évident que les deux documents, le Rapport de menace et la Stratégie nationale, vont de pair et qu'ils se complètent et se justifient mutuellement. La menace terroriste, dite modérée, est non négligeable, mais dire que cette menace découle du retour des combattants étrangers serait maladroit. Néanmoins, le Rapport de menace n'écarter pas la possibilité que des individus soutenant une idéologie extrémiste violente sont ou souhaite être de retour au pays. Devant ces considérations, les mesures en réponse à cette potentielle menace

sont claires : en se basant sur la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence, il est indéniable que la réponse canadienne au retour des combattants étrangers se reflète dans une approche proactive visant une prévention sur plusieurs paliers, soit la recherche, l'Internet et les interventions des acteurs de première ligne. En prenant compte l'analyse des deux documents officiels, ils capturent à leur deux l'ensemble de la réalité et de la problématique que pose le retour des combattants étrangers et le travail en amont afin d'établir les balises du sujet de la radicalisation menant à la violence est nécessaire et est communiqué de manière efficace et accessible.

Il est tout aussi important de rappeler l'emphase qui est mise sur l'implication essentielle des acteurs locaux et communautaires, les praticiens de premières lignes ainsi que sur le rôle des entreprises œuvrant dans les technologies numériques dans leurs efforts de préventions de la radicalisation menant à la violence. Cette approche est essentiellement mise en place dans le but d'être proactif plutôt que réactif face en matière de terrorisme, incluant les combattants étrangers.

Jusqu'ici, il a été question d'observer le profil type d'un combattant étranger canadien, de mettre en contexte les raisons qui poussent ces individus à quitter ainsi que ce qui les motive à vouloir revenir au pays. Ces sections précédentes ont également approfondi la menace terroriste qui pèse contre le Canada et la réponse canadienne du retour des combattants étrangers. Ce dernier élément a été mis en place en exposant le cadre juridique et ses lacunes et en observant, et critiquant du même coup, la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence. Cet assemblage contextuel permet de mieux comprendre la section suivante qui permettra de répondre à la question de recherche ainsi que de confirmer ou infirmer l'hypothèse proposée par ce mémoire. La section suivante mettra donc en relief la nécessité de réponse la canadienne en place en plus de proposer des recommandations en lien avec les conclusions tirées de cette analyse.

Analyse et recommandations

4. Réponse canadienne aux retours des combattants étrangers : une nécessité ?

Cette section représente de cœur de l'argumentaire de ce mémoire et tentera de répondre à la question de recherche visant d'évaluer la nécessité d'une réponse canadienne quant au retour des combattants étrangers. Le chemin parcouru jusqu'ici a permis de bien cerner le contexte de départ et les raisons possibles du retour de ces individus. Il a également été question d'explorer la réponse canadienne actuelle concernant le retour des combattants étrangers et, plus largement, la perspective de prévention du Canada.

Rappelons que la question de recherche de départ se penche sur le pourquoi de la mise en place d'une réponse canadienne adaptée à ceux et celles qui sont partis combattre ou soutenir un groupe terroriste à l'extérieur des frontières canadiennes. Afin de mener cette analyse, il sera question de mettre en relation les besoins primaires de deux types d'individus : un individu de retour de la zone de conflit englobant la Syrie et l'Irak et un individu qui est soupçonné de s'engager vers une radicalisation menant à la violence ou même un individu qui aurait tenté de perpétrer un attentat en sol canadien. Il est important de noter qu'il est exclu ici les individus qui auraient directement perpétrer un attentat terroriste en sol canadien puisque la réponse directe à ce type d'action serait l'élaboration d'une preuve afin de judiciairiser le cas. L'analyse se penche davantage sur les aspects qu'engagent les sciences sociales et non le système judiciaire en place. Se basant sur l'hypothèse de départ soutenant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures spéciales pour adresser le retour des combattants étrangers, cette section permettra d'infirmer ou confirmer cette dernière en comparant les besoins des individus de retour et ceux qui sont restés.

Afin d'observer les besoins à combler des voyageurs extrémistes, l'analyse utilisera en premier lieu la théorie des besoins de Maslow afin d'apporter un nouveau souffle d'analyse aux documents officiels publiés par le Gouvernement du Canada. Cette section tentera d'appliquer chaque aspect de cette pyramide aux besoins potentiels des Canadiens de retour et observera le vocabulaire utilisé dans les documents officiels exposés dans les sections précédentes. La sélection de la pyramide de Maslow réside dans sa crédibilité dans la présente littérature et du fait qu'elle sera également utile dans ce contexte spécifique puisqu'il est essentiel de se pencher sur les éléments qui relèvent des sciences sociales lorsqu'un combattant étranger est de retour dans son pays d'origine. Cette section permettra d'utiliser la théorie de la hiérarchisation des besoins de Maslow comme étant un cadre théorique afin d'analyser et de critiquer les documents officiels canadiens dans une perspective qui prend en compte l'humain et ses besoins en premier lieu plutôt que de mettre l'emphase sur la judiciarisation des cas. Cet exercice d'analyse se veut l'application de la pyramide des besoins aux politiques canadiennes en place via les documents officiels qui adressent le retour des combattants étrangers. Cet exercice permettra de comprendre les besoins qui demandent une prise en charge et de les comparer à ceux qui sont demeurés au Canada et qui se sont engagés vers une radicalisation menant à la violence ou qui ont tenté de perpétrer un attentat au Canada.

Par la suite, il sera possible de mettre en lumière les éléments analysés dans cette section en considérant tous les éléments contextuels qui ont été mis en place dans les sections précédentes afin d'établir la nécessité et les nuances de la réponse canadienne en place et ainsi formuler des recommandations.

4.1. La théorie de la hiérarchisation des besoins de Maslow

Tel qu'évoquée précédemment, l'analyse sera basée sur la pyramide des besoins, popularisée en 1954 par Abraham Harold Maslow un chercheur américain qui a fait ses études en comportementisme (Bioy & Marquet, 2003 : 23). Maslow développe « une théorie relative à l'existence d'une hiérarchie dans les besoins qui prend en compte la conscience, l'éthique, l'individualité et les valeurs spirituelles » (Bioy & Marquet, 2003 : 23).

En quelques mots, cette pyramide hiérarchise les besoins humains allant de besoins primaires aux besoins secondaires. Il est important de noter que selon les principes de la théorie de Maslow, les besoins de premier niveau doivent être comblés avant de passer au niveau supérieur et qu'un manquement dans une catégorie passe en mode prioritaire. La théorie des besoins doit être vue comme un processus progressif, constitué de cinq paliers :

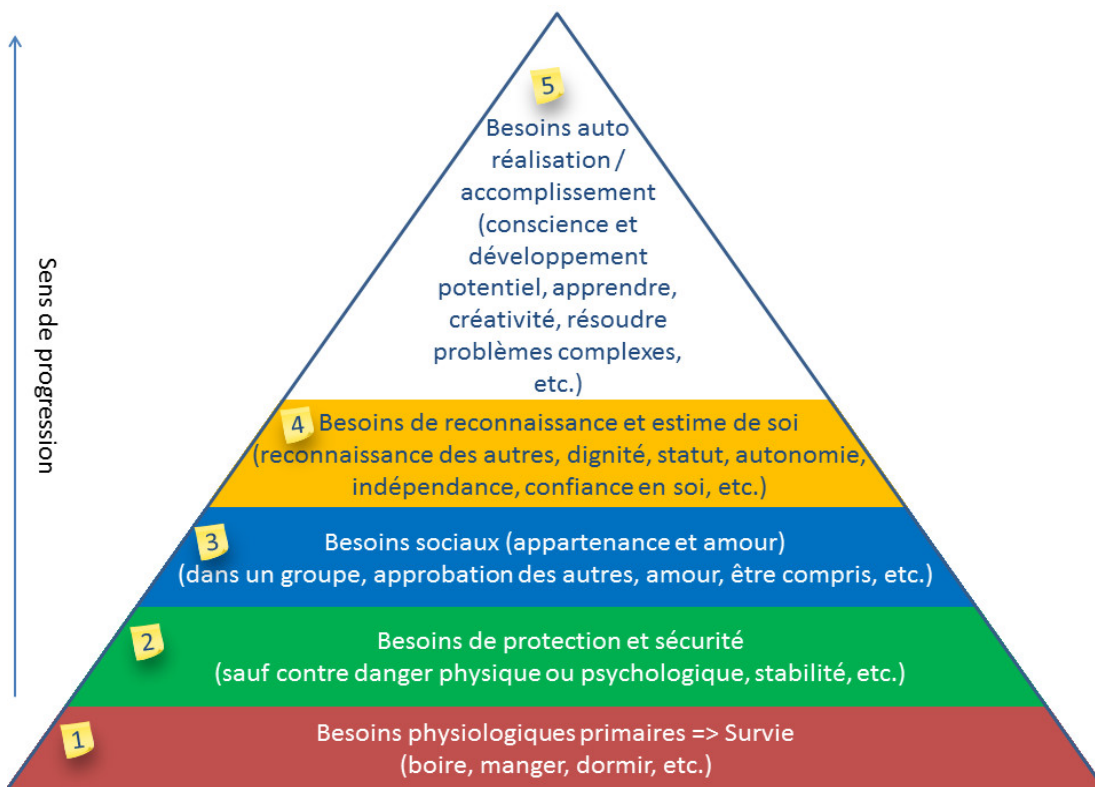


Figure 2. La pyramide des besoins de Maslow. Source : <http://www.nouscomprendre.com/pyramide-de-maslow/>

4.1.1. Les besoins physiologiques

Le premier palier fait référence aux besoins physiologiques primaires tels que boire, se nourrir, dormir. Ces besoins fondamentaux relèvent d'un mode de survie sans quoi l'être humain, à défaut de son origine, ses croyances ou de son ethnicité, ne serait pas en mesure de vivre. Maslow estime que les besoins de base tendent à combler un manque et que les besoins fondamentaux sont fondés sur la croissance (Bioy & Marquet, 2003 : 23).

Ce premier palier s'applique facilement au retour d'un Canadien d'une zone de conflit puisqu'au Canada ou ailleurs il est essentiel de parvenir à combler les besoins de ce premier échelon. Il semble simpliste de dire que ces besoins représentent la base d'une vie et qu'il est facile de les combler puisque l'expérience et le vécu de chaque individu sont différents et les manquements qui sont présents dans la vie d'une personne sont également différents de cas en cas. En se penchant sur les combattants étrangers de retour au pays, il est possible que d'expérimenter une « perturbation de nos besoins lorsque nous sommes trouvés confrontés à un choc culturel, une modification de nos habitudes[...] » (Berger, 2018 : 9), peut mener à un manquement dès ce premier niveau des besoins. Toujours selon Berger, « [c]e qui provoque majoritairement ces perturbations, c'est l'état d'insécurité passagère, consciente ou inconsciente [...] » (2018 :9). Plusieurs personnes qui étaient en zones de conflit qui sont de retour au Canada peuvent donc vivre un choc posttraumatique et il est essentiel de s'assurer que les besoins de base sont comblés avant d'engager un processus de réintégration sociale.

En ce sens, il existe une foule de situations où les besoins physiologiques sont frustrés ou modifiés, l'individu se trouve en grande difficulté physique et/ou mentale, ponctuelle, voire permanente, et il est bien mal venu de croire que tous les humains vont répondre de façon cohérente et de la même

façon à ses signaux (Berger, 2018 :9). Pour faire écho aux travaux de Berger, il est entendu ici que la prise en charge d'un combattant étranger nécessite une approche personnalisée à ce que cette personne vit spécifiquement.

Pour le Canada, la Stratégie nationale de la lutte contre la radicalisation violente préconise une approche multidisciplinaire. Pour ce faire, des programmes d'intervention sont financés par le Fond pour la Résilience Communautaire (CRF), géré par le Centre canadien. Ces programmes rassemblent de nombreux secteurs, notamment celui de la police, de la santé et des services sociaux et de l'éducation, afin d'évaluer les besoins de la personne et de déterminer le type d'intervention à adopter (Centre canadien, 2018 : 41). Par exemple, « *FOCUS (Furthering Our Communities by Uniting Services)* situé à Toronto est un programme dirigé par le Service de police de Toronto, la Ville de Toronto et Centraide, région de Toronto et de York, et s'associe avec des organismes locaux en vue d'évaluer les besoins des personnes qui sont aux prises avec des problèmes de santé ou sociaux importants et nécessitent une intervention multidisciplinaire. Le programme FOCUS renforce la capacité afin que l'on puisse ajouter la radicalisation menant à la violence à l'éventail des enjeux à aborder » (Centre canadien, 2018 : 42). Ce programme et d'autres dans le même genre permettent de prendre en charge, non seulement des individus qui sont sur le point de s'engager vers une radicalisation violente, mais aussi, tel qu'observé dans ce mémoire, des individus qui sont déjà engagés. Leur approche s'applique donc aux cas radicaux violents tant au Canada que ceux qui seront potentiellement de retour. Les interventions demandent donc d'évaluer les besoins sociaux de base dans l'optique de désengager l'individu de la radicalisation violente et de lui offrir la possibilité de s'intégrer à la société. Pour ce faire, il est essentiel de commencer par assurer les besoins de base, tel qu'illustré par la pyramide de Maslow.

4.1.2. Les besoins de protection et de sécurité

Le deuxième niveau de la théorie est représenté par les besoins de protection et de sécurité. Ce niveau fait référence, entre autres, au besoin de structure, de lois, d'ordre et de limite (Bioy & Marquet, 2003 : 23). Le sentiment de stabilité et de sécurité peut être acquis par un « espace clos et protecteur » (Berger, 2018 : 11) qui permettra à l'individu de contribuer au « développement de ses capacités secondaires et intellectuelles » (Berger, 2018 : 11). Partant de là, il est considéré que l'entourage social immédiat peut ou non générer un sentiment d'insécurité (Berger, 2018 : 11). À l'inverse, ces personnes peuvent jouer un rôle clé et faire partie intégrante des points de repère d'un individu. Toutefois, il se peut que ce dernier n'en possède aucun et il est nécessaire de trouver un point d'ancrage pour combler ces besoins de deuxième niveau.

Par contre, il est possible pour le combattant de retour au Canada d'acquérir un sentiment de sécurité et de protection même s'il ne bénéficie pas d'un entourage familial et social solide. Il est envisageable de combler le manquement à ces besoins en assurant la sécurité physique et psychologique du sujet. Par exemple, « trouver un emploi, obtenir une assurance maladie, économiser pour des projets futurs, et habiter un quartier sécuritaire sont tous des exemples d'actions qui motivent les besoins de sécurité et de protection » [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne).

Bien qu'il n'y ait aucune mention explicite dans les documents officiels adressant le retour des combattants étrangers au Canada garantissant une contribution de l'État quant à leur sécurité physique et psychologique, mais ce niveau est pris en charge dans l'approche multidisciplinaire des programmes en place. Combinant tant des travailleurs sociaux qui veilleront à combler les manques psychologiques, mais aussi à ce que la personne bénéficie d'un environnement sécuritaire,

tel qu'un quartier, un emploi, des amis, ces programmes contribuent ainsi à la sécurité physique de l'individu. Pour ce qui est de la protection physique, les acteurs d'applications de la loi s'efforcent chaque jour à faire d'un Canada un pays sécuritaire pour ceux qui occupent le territoire, ce qui inclut bien évidemment les combattants étrangers de retour.

4.1.3. Les besoins sociaux

Les besoins sociaux sont la suite logique des besoins de sécurité et de protection. Bien qu'il ait été mentionné que l'entourage ne représentait pas une partie intégrale du deuxième niveau, mais bien qu'il joue un rôle secondaire, c'est à ce palier médian qu'il est essentiel. Une fois en sécurité, l'étape suivante selon Maslow est le besoin de s'ouvrir aux gens qui nous entourent.

Ce troisième palier de la pyramide de Maslow est représenté par les besoins sociaux, ou aussi appelé le besoin d'appartenance. En d'autres mots, « il s'agit de nos besoins d'affection, d'amour, d'amitié, d'appartenance à un groupe » (Bioy & Marquet, 2003 : 23). Notons ici qu'il est mentionné dans le Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada que « [l]a Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit de protester ainsi que le droit à la liberté de pensée, de religion, d'expression, d'association et de réunion pacifique » (Sécurité publique, 2018 : 5), ce qui s'applique aux individus de retour en sol canadien. Considérant le fait que ces derniers embrassent possiblement une idéologie radicale violente, ils sont susceptibles de s'affilier à un groupe qui légitimise la violence à leur retour. Afin d'éviter la ré-affiliation à un groupe violent, il est important de bien s'assurer que l'appartenance au groupe en question soit de bonnes influences sociales pour ne pas engendrer de risques additionnels. Il serait risqué et jugé inapproprié et non sécuritaire de cautionner l'appartenance à un groupe dont le rapport à la criminalité est connu. Il

est primordial d'évaluer l'implication et les influences des amis et de ma famille puisqu'ils peuvent représenter des facteurs négatifs qui nuiraient au processus de désengagement et de réintégration sociale. Notons qu'il n'est pas exclu que l'entourage puisse comprendre les décisions passées de l'individu quant à son départ et puisse aussi comprendre les raisons de son retour sans toutefois approuver celles-ci ou encore acclamer le recours à la violence dans un contexte quotidien.

De ce fait, il existe une multitude de possibilités concernant l'implication potentielle de l'entourage de ces individus. Par exemple, peut-être que la famille et les ami(e)s sont prêts à offrir leur support et à s'investir dans la réintégration de la personne sans pour autant que ces derniers embrassent la mentalité adoptée par le retournant. Dans d'autres situations, il est possible d'envisager un refus catégorique de leur part, ce qui engendre un désordre et un manque certain à ce niveau de la pyramide. Encore une fois, il est donc important de combler cette insécurité sociale afin d'assurer le passage au niveau hiérarchique supérieur. Il n'est pas reconnu que l'entourage est un élément contributeur exclusif aux besoins sociaux représentés par Maslow. Par contre, la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation violente mentionne l'importance de l'influence positive d'amis, de membres de la famille ou de mentors crédibles (2018 : 12). Ce dernier document officiel mentionne aussi qu'il est important de « savoir si diverses influences contribuent à un comportement destructeur dans un cas donné et de quelle façon est également déterminée par la présence ou l'absence de facteurs de protection » (2018 : 12).

En somme, cette étape relève de l'approbation de ses pairs. Le regard d'autrui ainsi que l'adhésion et l'affiliation à un groupe est un gage de succès pour cet échelon de la pyramide. En ce sens, il est question « d'éviter quelques problèmes tels que la solitude, la dépression et l'anxiété, il est important pour les gens de se sentir aimé et accepté par les autres. Les relations personnelles avec

les ami(e)s, la famille et les amants jouent un rôle important, tout comme la participation à d'autres groupes qui peuvent inclure les groupes religieux, les équipes sportives [...] et d'autres activités collectives » [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne).

Selon la pratique canadienne, la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation violente gère le Fond pour la résilience communautaire qui finance « certains projets [...] [qui] exigent la participation de groupes précis, comme les jeunes, ou mettent l'accent sur l'importance des familles, particulièrement des femmes, dans la prévention » (2018 : 28). Ce faisant, la réponse canadienne pose des actions concrètes pour tenter d'établir un entourage social ayant une influence positive afin que les gens de retour s'intègrent socialement, mais il n'est pas mentionné dans la Stratégie nationale que cette action de financement s'adresse uniquement aux combattants étrangers de retour au pays, mais opte plutôt pour une approche englobant les radicaux violents dans sa généralité.

4.1.4. Les besoins de reconnaissance et d'estime de soi

Ce quatrième échelon se lie aux précédents et leur analyse permet de comprendre qu'ils s'entrecoupent. Les besoins de reconnaissance et d'estime de soi se rapportent à l'estime qu'une personne s'accorde de manière personnelle et le besoin d'être estimé par les autres, dont le lien serré avec le niveau précédent où il est essentiel d'être entouré de gens avec qui il y a un lien d'appartenance qui se développe puisque sans cette étape, il est impossible d'envisager un sentiment de satisfaction pour les besoins du quatrième palier. [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne).

En d'autres mots, c'est lorsque les besoins des trois niveaux inférieurs ont été satisfaits, les besoins d'estime commencent à jouer un rôle plus important dans la motivation du comportement social [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne). Ce quatrième échelon « se traduit par [l]e besoin de puissance, de réalisation, d'adéquation, de maîtrise et de compétence » (Bioy & Marquet, 2003 : 23). À ce stade, il devient de plus en plus important de gagner le respect et l'appréciation des autres. [...] et de voir [les] efforts reconnus [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne).

En transposant ce type de besoins au retour d'un combattant étranger canadien, il est entendu dans cette situation qu'un comportement doit refléter des agissements positifs qui permettent la réintégration sociale plus efficace. De plus, un combattant étranger qui tenterait de s'affilier à un groupe qui non seulement contribue à un sentiment d'appartenance fort, mais qui aussi fait don de reconnaissance, doit être d'influence positive afin de transmettre une estime de soi positive à la personne qui cherche à combler ce besoin, tel que précédemment mentionné. Il est non négligeable d'affirmer que ces aspects sont contributeurs à la réussite d'une réintégration sociale.

En somme, « [l]es personnes qui sont capables de satisfaire les besoins d'estime en atteignant une bonne estime de soi et la reconnaissance des autres ont tendance à se sentir en confiance dans leurs capacités [tandis que c]eux qui manquent d'estime de soi et de respect d'autrui peuvent développer des sentiments d'infériorité [traduction libre] » (Gans, 2019 : En ligne). Ce palier est donc la suite logique du précédent puisque le rôle des amis intimes et des membres de la famille peut susciter un ancrage social positif qui permettra à l'individu d'obtenir de la reconnaissance de ses pairs et, par le fait même, de construire une confiance en soi plus solide. Pour y arriver, il est essentiel de reconnaître qu'il s'agit inévitablement d'un long processus et que, pour un combattant étranger de retour au pays, les programmes d'interventions multidisciplinaires contribueront à l'établissement

d'un réseau social en offrant des options à l'individu afin de le diriger vers des repères sociaux stratégiques et positifs.

4.1.5. Les besoins d'auto réalisation et d'accomplissement

Le dernier échelon représentant le sommet de la pyramide des besoins de Maslow est attribué aux besoins de réalisation de soi. Selon l'auteur de la théorie, il s'agit de la pleine conscience de ce que l'homme peut accomplir, conscience de ses capacités, le besoin d'apprendre et du développement potentiel et de créativité. Par ces besoins, il est implicitement dit qu'il en résulte d'une prise de conscience de la valeur personnelle de l'individu lui-même et de son potentiel et de sa capacité à atteindre ses buts personnels. Selon la définition de Maslow de la réalisation de soi, « [celle-ci] peut être décrite de manière générale comme la pleine utilisation et l'exploitation des talents, des capacités, des potentialités, etc. De telles personnes semblent s'épanouir et faire de leur mieux. Ce sont des gens qui se sont développés ou sont en train de se développer jusqu'à la pleine stature dont ils sont capables » [traduction libre] (Gans, 2019 : En ligne). Ce stade de la pyramide est le plus difficile à atteindre et se réalise par un processus de travail sur soi assez complexe.

Pour ce qui est d'un combattant étranger en sol canadien, il se peut que ce niveau soit atteint qu'après plusieurs années. Les deux documents officiels analysés dans le cadre de ce mémoire ne présentent pas de référence qualitative visant la prise en charge de ce dernier palier représenté dans la pyramide de Maslow. Il n'est pas ici critiqué que le Gouvernement du Canada devrait agir à ce niveau puisqu'il est considéré par la théorie qu'un individu qui est rendu à travailler sur ses besoins de reconnaissance et d'auto réalisation est socialement fonctionnel et bien intégré à la société dans laquelle il vit. Il s'agit d'une étape de la croissance personnelle qui demande beaucoup de travail

sur soi et devant plusieurs besoins primaires en souffrances dans le cas de voyageurs extrémistes, il faut concentrer les efforts sur les niveaux précédents sans écarter la possibilité de succès de ce cinquième palier.

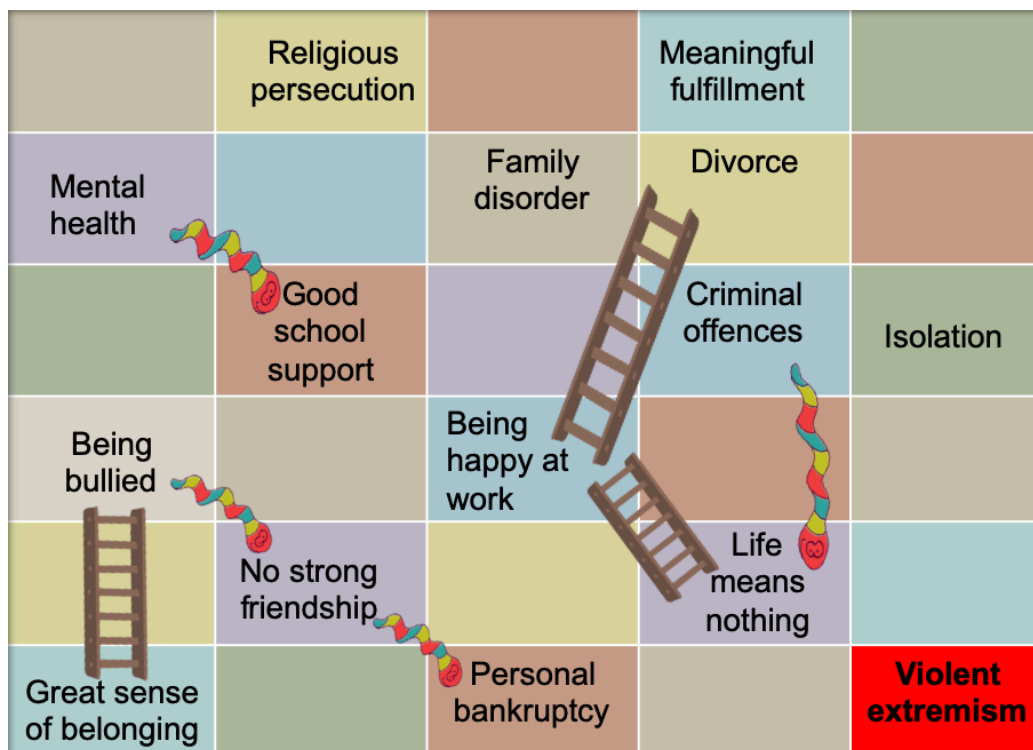
4.2. Les manquements des besoins primaires : une notion à géométrie variable

Cette section est dédiée à répondre à la question de recherche en infirmant ou confirmant l'hypothèse de départ en réaction à l'application de la pyramide de la hiérarchisation des besoins fondamentaux de Maslow à la situation du retour des combattants étrangers et en considérant les éléments contextuels précédemment observés.

Bien qu'une multitude de manquements aux besoins représentés par la théorie de Maslow demandent à être comblés lorsqu'un combattant est de retour d'une zone de conflit tel que la Syrie et l'Irak et que l'implication de la communauté est non négligeable pour y arriver, il n'en demeure pas moins que la question qui sommeille dans l'inconscient populaire est de savoir si ces gens pose une menace à la sécurité publique et à la sécurité nationale et si le Canada doit les réintégrer dans la société. Notons qu'il n'existe aucune étude prouvant qu'il existe une corrélation entre le nombre manquements relatifs à la pyramide de Maslow et le niveau de risque qu'une personne représente. Il n'existe pas plus de lien évident présentant les individus de retour comme étant plus dangereux ou menaçants que ceux qui sont restés au Canada et qui ont eux aussi adhéré à une idéologie extrémiste violente similaire. Ce mémoire propose de recadrer la réflexion afin de diminuer les inquiétudes populaires concernant la menace et leur réintégration. Pour ce faire, ce mémoire utilise plutôt une lentille analytique reliée aux sciences sociales en tentant d'humaniser le retour des

combattants étrangers en sol canadien sans pour autant le banaliser ou en voulant discréditer le processus judiciaire qui s’y rattache.

Ayant fait l’analyse des besoins fondamentaux de l’être humain, basé sur la théorie de Maslow, chaque humain requiert donc les mêmes besoins et notons qu’où il y a une lacune chez l’un n’engendre pas la même demande chez un autre. En d’autres mots, chaque cas est différent, peu importe le passé social ou religieux de l’individu. Afin de démontrer que le processus de radicalisation menant à la violence peut être engagé par n’importe quel individu et que n’importe quel individu peut également décider de quitter le Canada pour aller rejoindre les activités d’un groupe terroriste, ce mémoire propose d’exposer le processus vers l’extrémisme violent comme un jeu de serpents et échelles. Cette analogie met en scène les facteurs de répulsions qui sont représentés par les serpents qui ne font qu’amener l’individu plus près de l’extrémisme violent; et de protections qui éloignent le sujet de l’extrémisme violent :



Cette métaphore propose d'observer le kaléidoscope des parcours qui peuvent mener un individu à s'engager vers l'extrémisme violent et peut-être motiver son départ, sans pour autant considérer l'extrémisme violent comme une fatalité. Cette image explique bien l'absence de distinction d'un processus claire et unique ainsi que l'impossibilité de délimiter les gens qui quittent le pays vers la Syrie et l'Irak et ceux qui restent au Canada dans le but de supporter, violemment ou non, cette même idéologie. Toujours dans une perspective attribuée aux sciences sociales, il est impossible de tracer une ligne déterminant le traitement de ceux qui ne sont jamais partis et ceux qui sont de retour puisque les besoins seront les mêmes et il serait simpliste de dire que quelqu'un de retour auront plus de lacunes que quelqu'un qui est resté au Canada.

Ayant aussi appliqué la théorie de Maslow aux individus de retour des zones de conflit de la Syrie et de l'Irak, il est démontré que ces gens auront des manquements aux besoins de base similaires à ceux qui seront restés au Canada et qui se sont engagés vers une radicalisation menant potentiellement à la violence ou qui aurait même tenté de commettre un attentat en sol canadien. Aucune étude ne démontre que les besoins primaires de ces deux groupes sont diamétralement opposés et il ne faut toutefois pas tirer la conclusion inverse supposant que les manquements sont les mêmes puisque, tel que souligné précédemment, les manquements se situent à des endroits différents sur la pyramide des besoins selon les cas observés.

En d'autres mots, l'application de la pyramide de Maslow à la situation d'un combattant étranger ne prouve pas que leurs besoins sont identiques à ceux qui ont tenté de commettre une attaque au Canada, ce pour quoi l'approche canadienne priorise les interventions selon un modèle dit « cas par cas ». De plus, aucune étude ne démontre que le groupe de gens de retour au Canada pose automatiquement un niveau de dangerosité plus élevé que ceux qui sont en sol canadien. Il n'est

pas écarté qu'un individu de retour représentera un niveau de risque plus élevé qu'un individu qui serait demeuré au pays, mais l'un n'exclut pas l'autre; il s'agit d'un raccourci cognitif qui renforce une idée sociale trop bien ancrée dans l'opinion publique disant que l'un est plus dangereux que l'autre.

Ceci dit, la pyramide des besoins de Maslow appliquée aux combattants étrangers ne suppose pas que chaque individu de retour présente les mêmes manques puisque, rappelons encore une fois que, d'un cas à l'autre, les manquements ne sont pas identiques, même si la situation de partir en Syrie ou en Irak peut sembler la représenter la même expérience. Par exemple, un individu de retour peut avoir un manque au niveau du support de son entourage, mais présente un fort sentiment d'estime personnelle tandis qu'un autre cas peut présenter totalement l'inverse, et ce, sans qu'il n'y ait de corrélation directe entre le fait qu'un ou l'autre ait quitté ou non le Canada vers une zone de conflit. En bref, il a été démontré avec l'application de la théorie des besoins hiérarchiques de Maslow au retour des combattants étrangers que chaque individu a ces propres particularités selon leur situation personnelle. En bref, les besoins sont les mêmes, mais les manquements sont différents, ce qui demande une intervention sociale personnalisée.

D'un point de vue des sciences sociales, la réintégration et le désengagement des combattants étrangers canadiens sont pris en charge par des programmes qui œuvrent avec une approche multidisciplinaire qui est financée par le Fonds pour la résilience communautaire. Tel que souligné dans le Rapport public de menace 2018 et « Ces programmes ne se limitent pas aux voyageurs extrémistes qui sont de retour. Ils sont aussi offerts aux personnes situées au Canada qui sont en proie à un processus de radicalisation menant à la violence, dont les extrémistes de droite » (Sécurité Publique Canada, 2018 : 24-25). C'est pour ces raisons qu'il est important de

communiquer à la société l'importance de la réintégration et le désengagement envers une idéologie extrémiste violente fin de construire une résilience communautaire solide et ainsi faire comprendre et accepter à la société qu'il est essentiel d'investir dans des programmes d'intervention qui traitent des cas de retournant.

En se basant sur les besoins qui sont adressés par les intervenants de première ligne auprès des individus demeurés au pays et en observant ceux qui sont adressés dans le cas d'un individu qui est de retour, il est correct de dire que la prise en charge par les intervenants de première ligne tente de pallier à la même base de besoins individuels qui sont en souffrances, faisant abstraction du fait qu'un individu ait déjà quitté le pays ou non. Dans ce cas, partant de l'hypothèse de départ soutenant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures spéciales pour adresser le retour de ces combattants étrangers au Canada, cette analyse démontre la confirmation de l'hypothèse. Toujours en référence à une perspective liée aux sciences sociales, les besoins fondamentaux qui demandent d'être adressés demeurent les mêmes, variant de cas en cas, peu importe s'il s'agit d'une situation d'un individu de retour ou d'une personne épousant ces mêmes croyances sans avoir quitté le sol canadien. Il est important de mentionner qu'il est entendu par « prise en charge » le traitement se ralliant aux besoins fondamentaux de l'être humain, tel qu'illustré par la pyramide de Maslow.

4.3. Réflexions et recommandations

Pour faire suite à cette analyse, quelques remarques en marge de la question centrale de ce mémoire ont été observées tout au long du processus de recherche et il est pertinent de les soulever dans cette dernière section dans le but d'offrir des recommandations réalistes et utiles et ainsi peut-être ouvrir les canaux de communication vers de plus larges considérations.

Tout bien considéré, le Canada passe à côté d'un élément fondamental lorsqu'il est question du retour des combattants étrangers. En fait, la question des rôles distincts des hommes, des femmes et des enfants et le traitement et la prise en charge qui leur sont réservés ne sont pas pris en considération, mettant du même coup tout le monde dans le même panier. Bien que les publications relevant du Gouvernement du Canada mentionnent que la radicalisation menant à la violence et le retour des combattants étrangers soient du « cas par cas », il serait préférable de considérer le rôle des hommes, femmes et enfants, ces derniers souvent victimes et exposés à la violence qui vient qu'à être banalisée.

Toujours selon la réponse canadienne en place, plus précisément selon la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence, rien ne mentionne la réintégration sociale des individus de retour. Pourtant, dans la mesure où les éléments de preuve sont manquants et que les cas ne peuvent être judiciairisés, la prise en charge par des praticiens de première ligne dans plusieurs domaines des services sociaux sera privilégiée, sur une base volontaire de l'individu, mais rien de cette démarche n'est abordé dans les documents officiels. Ces deux éléments sont donc un manque flagrant, laissant les documents émis par le Gouvernement canadien très axés sur la surveillance et la poursuite criminelle.

Devant ces décalages entre les cas réels, les études disponibles ainsi que ce qui est adressé par la sphère politique, une collaboration entre les acteurs politiques et académiques serait souhaitable. Il est évident qu'une relation de parfaitement harmonieuse n'est pas possible, considérant les limites de confidentialité, mais la coopération entre le milieu académique et la politique pourrait être inévitablement bénéfique pour les deux partis. Les apports empiriques du milieu académique dans

le domaine des enjeux sociopolitiques peuvent certainement profiter aux acteurs politiques en place.

Conclusion

En guise de conclusion, il est essentiel de rappeler l'importance du processus analytique de ce mémoire en vue de répondre à la question de recherche : Est-ce que le Canada devrait mettre en place une réponse nationale afin de pallier au retour des combattants étrangers ayant un lien avec le Canada s'étant joint à des groupes terroristes lors du conflit civil en Syrie et en Irak ? Ce mémoire soutenait qu'il l'hypothèse selon laquelle il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures spéciales pour adresser le retour de ces combattants étrangers. Afin d'être en mesure d'infirmer ou de confirmer cette dernière, il était primordial d'exposer les éléments contextuels que formait le sujet du retour des combattants étrangers afin que chaque lecteur reçoive les mêmes balises sémantiques et cadres d'analyse.

La mise en place de définitions communes, l'exploration du contexte motivationnel menant à la participation à une guerre civile hors des frontières, incluant les profils types des individus qui quittent leur pays ainsi que leurs motivations de départ et de retour, sans oublier la revue des documents officiels canadiens incluant le niveau de menace au Canada établi dans le Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada et la réponse canadienne en place vue par la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation violence. Ces éléments plus descriptifs et généraux ont permis d'arriver à une analyse des documents officiels du Canada en réponse au retour des combattants étrangers. Cette analyse a pris place dans un cadre relié aux sciences

sociales. Il s'agit d'une analyse de ces documents à travers le prisme théorique de la pyramide de la hiérarchisation des besoins de Maslow.

En observant la réponse canadienne est articulée à travers le prisme de la pyramide des besoins proposée par Maslow et la littérature en place, il a été permis de confirmer l'hypothèse comme quoi il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures spéciales pour adresser le retour de ces combattants étrangers. En somme, il a été observé que les besoins d'un combattant étranger, pris en charge par les programmes, basés sur une approche multidisciplinaire et financés par le Fond pour la Résilience Communautaire, ne diffèrent pas de ceux qui aurait ou qui auraient tenté commettre une attaque en sol canadien. De plus ces programmes ne sont pas exclusivement conçus pour répondre à ceux qui reviennent au pays, mais ils sont plutôt en place afin d'opérer dans la sphère de la prévention et le désengagement. Ces programmes interviennent à plusieurs niveaux illustrés selon la pyramide de Maslow afin d'offrir une approche personnalisée et humaine, tout en considérant le vécu et la situation de chaque individu qui consent à faire partie d'un tel programme de réintégration et de désengagement.

Enfin, ce mémoire a dédié une dernière section afin de nuancer l'approche canadienne quant aux différents groupes susceptibles de revenir au pays ainsi que les différents rôles qu'ils ont potentiellement occupés en zone de conflit afin de préparer les praticiens afin qu'ils puissent mieux personnaliser les interventions sociales. Pour ce faire, il faut que le gouvernement canadien assume leur implication financière puisque pour financer ces initiatives, ils croient en leur succès. Dans ce cas, il est important d'intégrer au vocabulaire politique la réintégration et le désengagement. Ces deux recommandations ne sont pas sans rappeler la nécessité d'une collaboration entre le

Gouvernement et le milieu académique; un pont essentiel qui se doit d'être fait afin de mettre en place des stratégies efficaces basées sur des données probantes tirées de la recherche académique.

BIBLIOGRAPHIE

BERGER, Jean-Frédéric. 2008. « Les Besoins de l'Homme. Essai d'après Abraham Maslow ». 21p.

BIOY, Antoine; MAQUET, Anne. 2003. « Se former à la relation d'aide : concepts, méthodes, applications ». 200p.

BONELLI, Laurent. 2015. « Des brigadistes aux djihadistes, combattre à l'étranger ». 21p.

BYMAN, Daniel; SHAPIRO, Jeremy. 2014. « Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq ». 34p.

C. RUSSELL, Hugh. 2016. « Situation Table Guidance Manual ». 194p.

Conseil de sécurité des Nations Unies. 2014. « Résolution 2178 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7272^e séance, le 24 septembre 2014 ». 138p.

Canadian Association Of Chiefs Of Police. n/a. « Building Community Resilience to Violent Ideologies ». 22p.

Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la radicalisation menant à la violence. Gouvernement du Canada. 2018. « Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence ». 54p.

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. 2019. « Retournants : Défis, enjeux et réponses pour le Canada et le Québec ». 56p.

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. En ligne.
<https://info-radical.org/fr/radicalisation/definition/> page consultée le 21 novembre 2018

CHEERY, Kendra; GANS, Steven. 2017. En ligne. « The 5 Levels of Maslow's Hierarchy of Needs ». <https://www.verywellmind.com/what-is-maslows-hierarchy-of-needs-4136760> page consultée le 20 novembre 2019.

Friedrich Lösel; Sonja King; Doris Bender & Irina Jugl. 2018. « Protective Factors Against Extremism and Violent Radicalization: A Systematic Review of Research ». 14p.

Gouvernement du Canada. 2013. « LOIS DU CANADA (2013) CHAPITRE 9 ». 22p.

Gouvernement du Canada. 2015. « LOIS DU CANADA (2015) CHAPITRE 20 ». 74p.

HARRIS-HOGAN, Shandon; BARELLE, Kate et ZAMMIT Andrew. 2016. « What is countering violent extremism? Exploring CVE policy and practice in Australia ». Vol. 8. No. 22. 6 24.

HEGGHAMMER, Thomas. 2014. « Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting ». 15p.

Loi constitutionnelle de 1982. Charte canadienne des droits et liberté. En ligne.
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-proteges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html#a8> page consultée le 21 novembre 2018.

Ministère de la Justice. Gouvernement du Canada. En ligne. « Aperçu de la Loi antiterroriste ». <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/sn-ns/loi-act.html> page consultée le 21 novembre 2018.

Nouscomprendre. Pour mieux comprendre et vivre nos différences entre hommes et femmes. 2014. En ligne. « La théorie de Maslow ou la pyramide de Maslow » <http://www.nouscomprendre.com/pyramide-de-maslow/> page consultée le 20 novembre 2019.

NOONMAN, Michael ; KHALIL, Phyl. 2014. «North American Foreign Fighters ». 31p.

Organisation des Nations Unies. Conseil de sécurité des Nations Unies – Direction exécutive du comité contre le terrorisme (DECT). 2014. « Mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité par les États affectés par le phénomène des combattants terroristes étrangers ». 138p.

RENARD, Thomas; COOLSAET, Rik. 2018. « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them? Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands ». 79p.

SEDGWICK, Mark. 2010. « The Concept of Radicalization as a Source of Confusion ». *Terrorism and Political Violence* 22, no. 4 : 479.

Service canadien de renseignement de sécurité, Gouvernement du Canada. « Le phénomène des combattants étrangers, la sécurité et les tendances connexes au Moyen-Orient ». Canada : 1-178.

Sécurité publique Canada. Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la radicalisation menant à la violence. En ligne.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/bt/cc/index-fr.aspx> page consultée le 14 décembre 2018.

Sécurité publique Canada. Gouvernement du Canada. En ligne. « Entités inscrites actuellement ».
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrt/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crrnt-lstd-ntts-fr.aspx> page consultée le 21 novembre 2018.

Sécurité publique Canada. Gouvernement du Canada. 2018. « Rapport public de 2018 sur la menace terroriste pour le Canada ». 40p.

VINCI, Anthony. 2006. « The “Problems of Mobilization” and the Analysis of Armed Groups ». 14p.

Liste des entités terroristes à jour – Novembre 2019

Plusieurs de ces entités inscrites sont connues sous différents noms et l'orthographe de certains noms pourrait varier aussi. Veuillez consulter la ressource en ligne suivante pour la plus récente mise à jour.

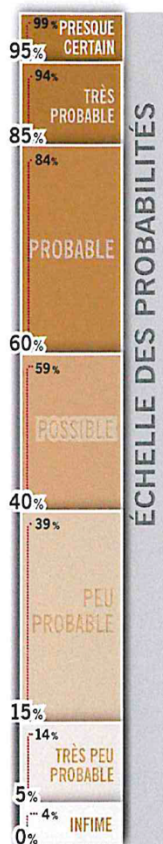
Source : Gouvernement du Canada – Sécurité Publique

<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrtr/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crrnt-lstd-ntts-fr.aspx>

- Al Chabaab
- Al-Jamaa al-islamiya (AJAI)
- Al-Mourabitoune
- el-Mouakine bi dima (MBD)
- Al-Qaïda
- Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA)
- Al-Qaïda dans le sous-continent indien (AQSI)
- Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)
- Ansar al-Islam (AI)
- Asbat Al-Ansar (AAA) (« La Ligue des partisans »)
- Association mondiale tamoule (AMT)
- Aum Shinrikyo (Aum)
- Babbar Khalsa International (BKI)
- Boko Haram
- Blood & Honour (B&H)
- Brigade al-Qods des Gardiens de la révolution islamique
- Brigades Abdullah Azzam (BAA)
- Brigades al-Ashtar (BAA)
- Combat 18 (C18)
- Division Fatemiyoun (DF)
- Ejército de Liberación Nacional (ELN)
- Émirat du Caucase
- État Islamique
- État islamique – Province du Khorassan (EIPK)
- État Islamique – Province du Sinaï (EIPS)
- Euskadi Ta Askatasuna (ETA)
- Faction de Gulbuddin Hekmatyar du groupe Hezb-e Islami, Hezb-e Islami Gulbuddin (HIG)
- Front de libération de la Palestine (FLP)
- Front populaire de libération de la Palestine - Commandement général (FPLP-CG)
- Front populaire de libération de la Palestine (FPLP)
- Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC)
- Groupe Abou Sayyaf (GAS)
- Groupe islamique armé (GIA)
- Gulbuddin Hekmatyar
- Hamas (Harakat Al-Muqawama Al-Islamiya) (« Mouvement de résistance islamique »)

- Harakat al-Sabireen (HaS)
- Harakat ul-Mudjahidin (HuM)
- HASAM (Harakat Saouad Misr)
- Hay'at Tahrir al-Sham
- Hezbollah
- International Relief Fund for the Afflicted and Needy – Canada (IRFAN – Canada)
- Jaish-e-Mohammed (JeM)
- Jaysh Al-Muhajirin Wal-Ansar (JMA)
- Jemaah Islamiyyah (JI)
- Jihad islamique palestinien (JIP)
- Kahane Chai (Kach)
- La Brigade des martyrs d'Al-Aqsa (BMAA)
- La Fédération internationale de la jeunesse Sikh (ISYF)
- Lashkar-e-Jhangvi (LJ)
- Lashkar-e-Tayyiba (LeT)
- Les Talibans
- Les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET)
- Moudjahidines indiens (MI)
- Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO)
- Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)
- Organisation Abou Nidal (OAN)
- Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK)
- Réseau Haqqani
- Sendero Luminoso (SL)
- Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP)

DÉFINITIONS



NIVEAUX DE LA MENACE		
	↔ est établi ↑ est haussé ↓ est baissé ↔ demeure	
CRITIQUE	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est TRÈS PROBABLE ET POURRAIT ÊTRE IMMIDENT.	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est TRÈS PROBABLE.
ÉLEVÉ <i>D'après les renseignements disponibles, un individu ou un groupe au Canada ou à l'étranger a l'intention ET les moyens de commettre un acte terroriste.</i>	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est PROBABLE.	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est PROBABLE.
MODÉRÉ	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est POURRAIT ÊTRE POSÉ.	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est POSSIBLE.
FAIBLE <i>D'après les renseignements disponibles, un individu ou un groupe au Canada ou à l'étranger a l'intention OU les moyens de commettre un acte terroriste.</i>	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est POSSIBLE MAIS PEU PROBABLE.	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est PEU PROBABLE.
TRÈS FAIBLE <i>Aucun renseignement ne porte à croire qu'il existe une menace terroriste.</i>	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est TRÈS PEU PROBABLE.	Le CIET estime qu'un acte de violence terroriste est TRÈS PEU PROBABLE.

Le CIET effectue une analyse quantitative et qualitative pour déterminer les niveaux de la menace terroriste. Plusieurs facteurs interviennent dans la détermination du niveau de menace dont les renseignements disponibles, les événements récents ainsi que l'intention des groupes terroristes, leurs moyens et la fréquence des attentats qu'ils commettent. Le CIET prévient cependant que les informations peuvent être incomplètes et que, quel que soit le niveau de menace, un acte de violence terroriste peut être perpétré sans avertissement ou presque.

DEGRÉ DE CONFIANCE				
CRITÈRE :	RENSEIGNEMENT	SOURCES	HYPOTHÈSES	RAISONNEMENT
ÉLEVÉ	nombreux rapports; information bien corroborée; nombreux types de rapports; compréhension rétrospective de la question; bonne compréhension du risque d'information trompeuse	sources confirmées et exactes	peu nombreuses; peu de lacunes dans les renseignements	solides déductions logiques issues de techniques d'analyse ou d'une méthode reproductible
MODÉRÉ	nombreux rapports; information fondée et en partie corroborée; une certaine compréhension rétrospective de la question; un certain risque d'information trompeuse non repérée	sources confirmées et en partie confirmées qui ont été assez exactes	plusieurs, mais non essentielles à l'analyse; certaines lacunes dans les renseignements	comporte de faibles déductions logiques issues de techniques d'analyse ou d'une méthode reproductible
FAIBLE	peu de rapports ou des rapports d'une seule source; information non corroborée; une certaine compréhension rétrospective de la question; risque élevé d'information trompeuse non repérée	sources en partie confirmées qui ont été quelque peu exactes ou nouvelles sources non confirmées	nombreuses; certaines essentielles à l'analyse	comporte essentiellement de faibles déductions issues de techniques d'analyse ou d'une méthode reproductible

MISE EN GARDE

Le présent document est la propriété du Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) et a été préparé par celui-ci. Il s'appuie sur des informations qui proviennent de diverses sources et qui sont valables à la date de publication. Il est fourni à votre organisme ou ministère à titre confidentiel et peut être communiqué directement par votre organisme ou ministère à d'autres personnes selon le principe du besoin de savoir. Il ne doit pas être réutilisé, de quelque manière que ce soit, en tout ou en partie, sans le consentement de l'expéditeur.

Les observations doivent être acheminées par courriel à : itac1@smtp.gc.ca

Le présent document peut faire l'objet d'une exception aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. On pourra également s'opposer à la communication des informations ou des renseignements qu'il contient en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. Ces informations ou renseignements ne doivent être ni communiqués ni utilisés comme preuve sans consultation préalable du CIET.